

# Révision du PLU de la commune de Virey-sous-Bar

## Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Réunion n°2 du 26 mai 2023

# Plan d'intervention

1 – Documents cadres

2 – Diagnostic socio-économique

3 – Etat initial de l'environnement

**Objectif : identifier les premiers enjeux et les traduire  
dans le projet communal**

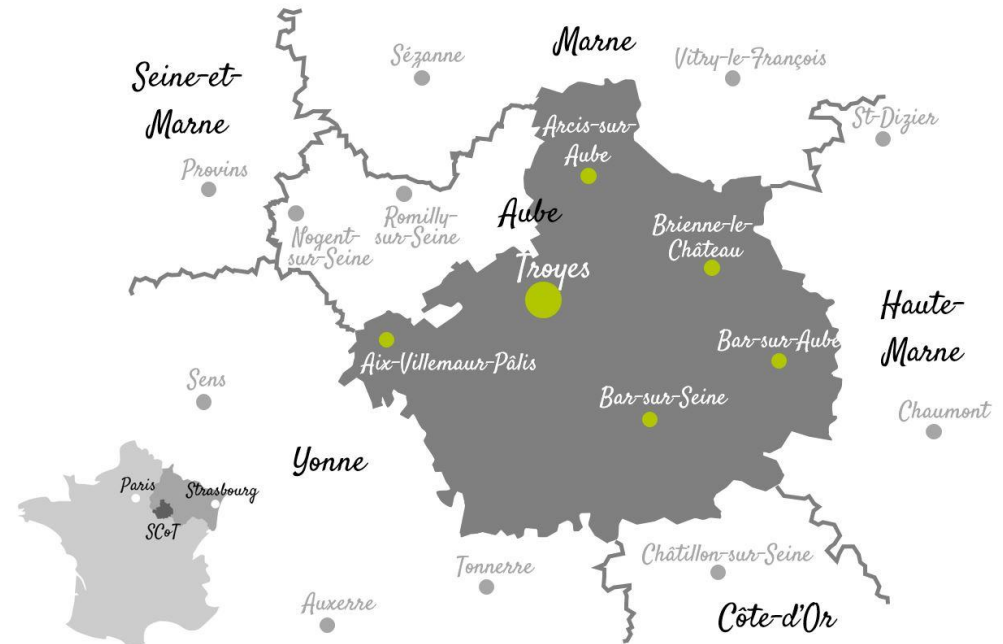
# 1. Les documents cadres

# Les documents cadres

## Le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube (SCOT)-Approuvé le 10 février 2020

### Document d'orientations et d'objectifs :

- 🕒 **Objectif 1** : Conforter le maillage de villes, de bourgs et de villages qui structure les territoires et soutenir les centralités
- 🕒 **Objectif 2** : Agir pour diversifier l'offre d'habitat et réinvestir les logements anciens
- 🕒 **Objectif 3** : Miser sur la qualité de l'urbanisme et la cohérence des tissus urbains et villageois
- 🕒 **Objectif 4** : Préserver durablement nos paysages et nos patrimoines
- 🕒 **Objectif 5** : Faire de la trame verte et bleue un outil multi-facettes de valorisation des territoires
- 🕒 **Objectif 6** : Intégrer les enjeux agricoles et forestiers dans les réflexions d'aménagement
- 🕒 **Objectif 7** : Réduire la vulnérabilité de nos territoires
- 🕒 **Objectif 8** : Préserver les équilibres économiques et commerciaux
- 🕒 **Objectif 9** : Travailler sur les solutions de mobilité

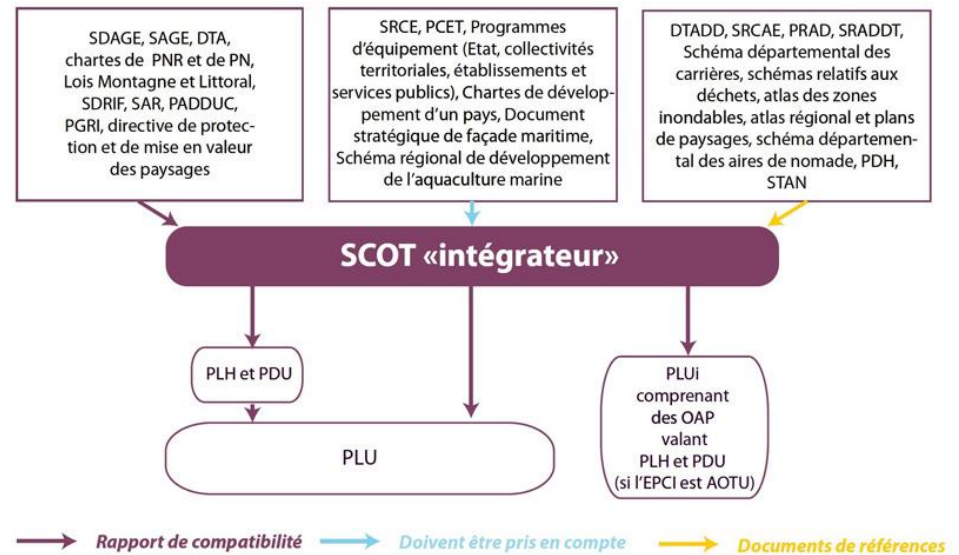


# Les documents cadres

## Le Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires de l'Aube (SCOT)-Approuvé le 10 février 2020

### Projet d' Aménagement et de Développement Durables :

- 🕒 **Objectif 1** : Pour préserver la qualité de vie et favoriser la redynamisation de nos bourgs-centres
- 🕒 **Objectif 2** : Pour une offre d'habitat adaptée aux besoins
- 🕒 **Objectif 3** : Pour une urbanisation maîtrisée et de qualité qui s'inscrit dans son environnement
- 🕒 **Objectif 4** : Pour préserver la diversité de nos paysages et de nos richesses écologiques
- 🕒 **Objectif 5** : Pour la valorisation de nos patrimoines et de nos potentiels touristiques
- 🕒 **Objectif 6** : Pour valoriser nos ressources agricoles et forestières locales
- 🕒 **Objectif 7** : Pour être plus résilients face aux événements climatiques
- 🕒 **Objectif 8** : Pour des espaces économiques et commerciaux attractifs
- 🕒 **Objectif 9** : Pour articuler les modes de déplacement et faciliter la mobilité dans les territoires



# Les dispositions du SCOT pour la commune

## **Virey-sous-Bar en tant que commune de niveau 4 au sein du territoire du SCoT**

- **Objectif 1** : Conforter le maillage de villes, de bourgs et de villages qui structure les territoires et soutenir les centralités
- **Objectif 2** : Agir pour diversifier l'offre d'habitat et réinvestir les logements anciens
- **Objectif 3** : **Objectifs d'offre en logements à l'horizon 2035, pour l'EPCI du Barséquanais en Champagne : entre 2 000 et 2 400 logements, soit entre 90 et 120 logements par an ;**
- **Objectif 4** : Développer l'offre de petits logements (T1, T2, T3), à travers la réhabilitation du parc existant ou la construction neuve
- **Objectif 5** : Miser sur la qualité de l'urbanisme et la cohérence des tissus urbains et villageois
- **Objectif 6** : **Réduction de la consommation d'espace Potentiel foncier maximum : Barséquanais en Champagne : de 138 à 207 ha.** Cette enveloppe foncière a pris effet à partir de juillet 2020, à la date d'opposabilité du SCoT
- **Objectif 7** : Favoriser la diversité dans l'offre d'habitat et dans l'accès au logement (typologies, formes...) d'une manière générale sur le territoire du SCoT, afin de permettre les parcours résidentiels et une plus grande mixité sociale et générationnelle

## **Préservation du paysage et du patrimoine local**

- **Objectif 1** : Identifier, cartographier et préserver les éléments identitaires du paysage local
- **Objectif 2** : Prévoir, maintenir, restaurer, compléter ou recréer les transitions paysagères entre les espaces de vocation différente pour une meilleure gestion des interfaces
- **Objectif 3** : Identifier et préserver les éléments structurants du paysage (massif boisé, ripisylve, boisement de sommet...) dans les documents d'urbanisme
- **Objectif 4** : Protéger la vocation des espaces agricoles à travers un classement adapté dans les documents d'urbanisme
- **Objectif 5** : Valoriser la présence de la forêt dans nos territoires
- **Objectif 6** : Eviter l'enclavement des terres agricoles dans le cadre de la réflexion sur les développements urbains et villageois

# Les dispositions du SCOT pour la commune

## Trame verte et bleue

- 🕒 **Objectif 1 :** S'approprier et prendre en compte la trame verte et bleue urbaine définie à l'échelle du pôle aggloméré et répondant aux enjeux de préservation de la nature en ville
- 🕒 **Objectif 2 :** Préserver les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SCoT
- 🕒 **Objectif 3 :** Interdire les possibilités de création de nouvelles zones à urbaniser dans les corridors écologiques identifiés au sein de la trame verte et bleue
- 🕒 **Objectif 4 :** Rechercher la perméabilité écologique au sein des zones urbaines et à urbaniser
- 🕒 **Objectif 5 :** Limiter le morcellement des espaces boisés
- 🕒 **Objectif 6 :** Encourager la préservation des continuités écologiques et notamment des réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière et de la sous-trame prairiale et bocagère

**D'autres objectifs en matière de prise en compte des risques, des espaces de zones humides, de mobilité... s'appliquent sur le PLU de la commune dans un rapport d'opposabilité.**

## Activités commerciales

- 🕒 **Objectif 1 :** veiller à valoriser le potentiel d'accueil existant et à respecter un principe de développement mesuré et progressif du foncier à vocation économique
- 🕒 **Objectif 2 :** **Objectifs chiffrés de potentiel foncier maximal d'urbanisation à l'horizon 2035 à vocation d'activité : Barséquanais en Champagne : De 15 à 25 hectares ;**
- 🕒 **Objectif 3 :** Favoriser l'accueil des activités économiques au sein des tissus urbanisés, dans un objectif de mixité des fonctions et d'animation des centralités urbaines et villageoises
- 🕒 **Objectif 4 :** Encourager l'accueil et le maintien des activités tertiaires dans les centres et éviter leur déplacement en périphérie
- 🕒 **Objectif 5 :** Valoriser les espaces économiques sur le plan de la qualité et de la fonctionnalité, en veillant, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme à encadrer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des zones d'activités

## 2. Diagnostic socio-économique



# Evolution de la population

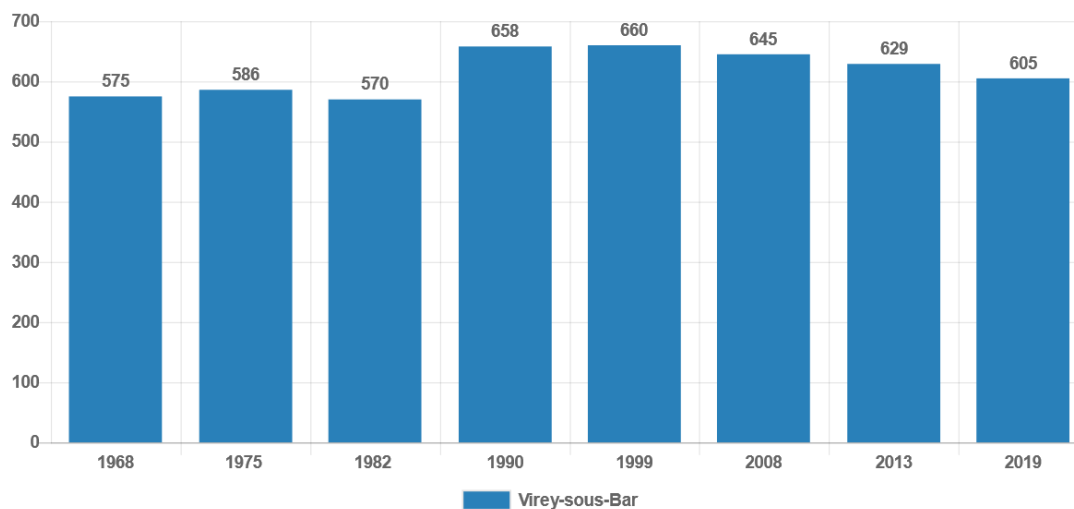
Population légale 2020 : **600 habitants**  
(population municipale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023)

Population en légère diminution depuis  
1999 : perte de 55 habitants

Un solde naturel positif depuis 1968  
Un solde migratoire négatif depuis 1990

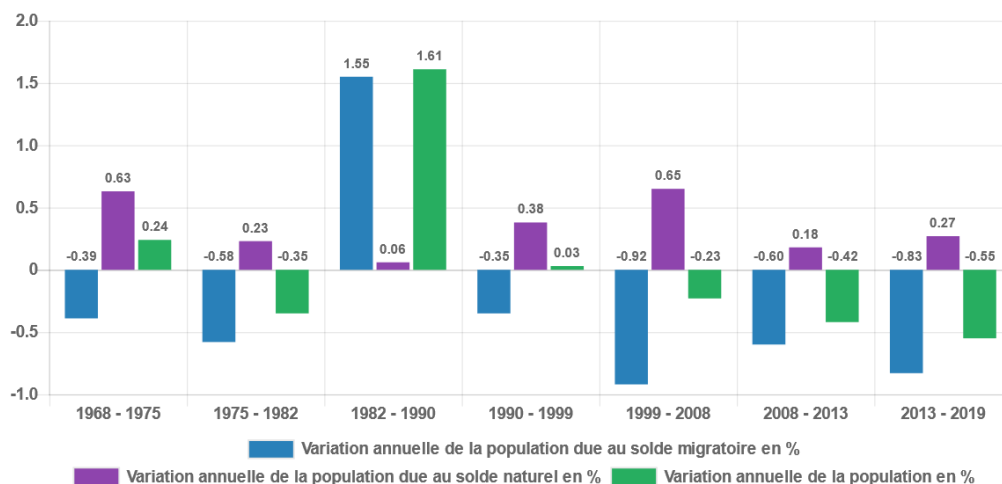
Ces dernières années, la décroissance  
démographique est principalement due  
au solde migratoire important

Evolution de la population depuis 1968 sur la commune - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE – Recensements de la population

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE – Recensements de la population

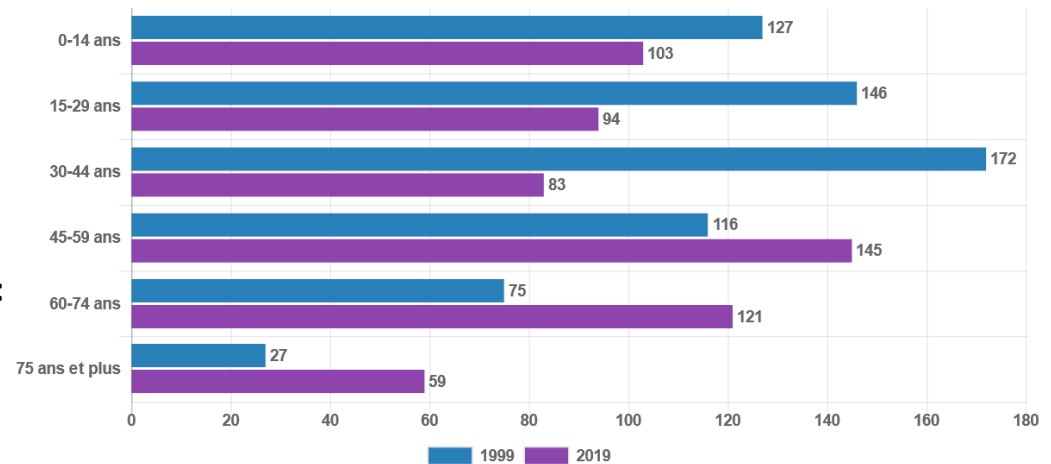
# Âge de la population

## Viellissement de la population

La tranche d'âge des plus de 60 ans connaît la plus forte augmentation :  
102 personnes en 1999 contre 180 personnes en 2019

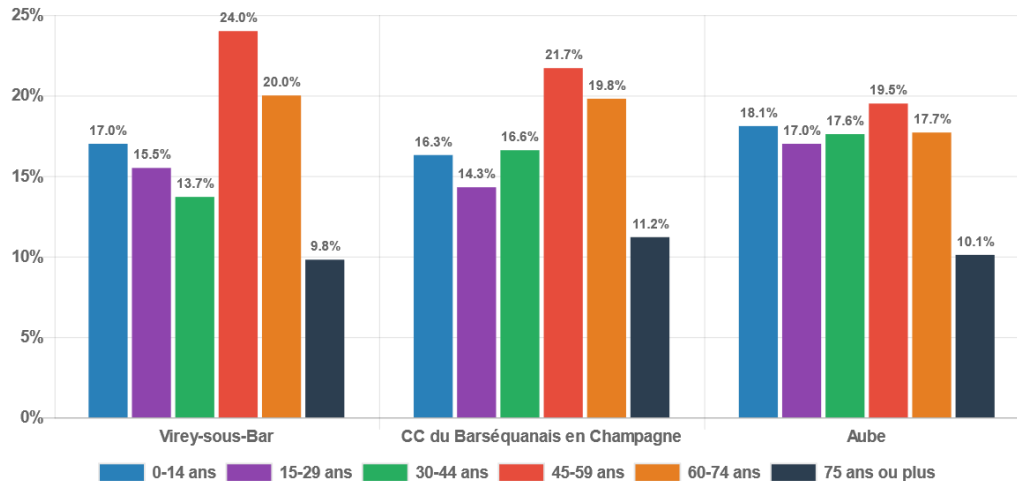
Un renouvellement de la population difficile :  
baisse de 76 personnes âgées de 0 à 29 ans

Evolution de l'âge de la population entre 1999 et 2019 - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE – Recensements de la population

Analyse comparée de la répartition par tranches d'âge en 2019 (%)



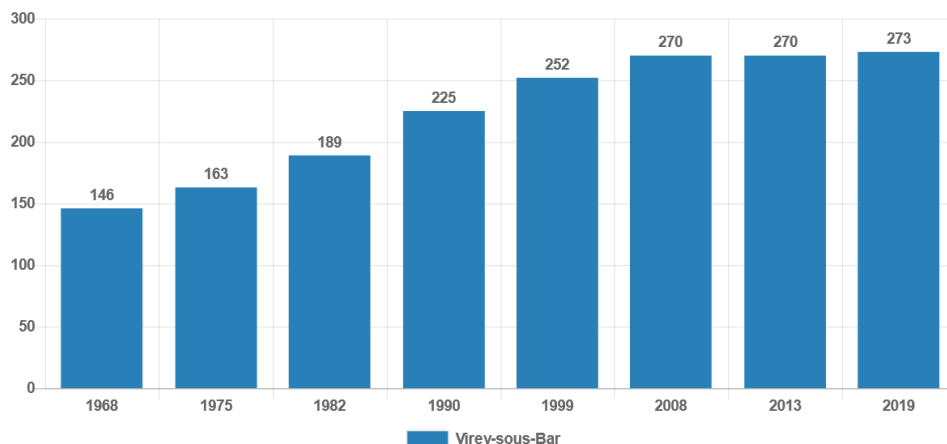
Sources: INSEE – Recensements de la population

Une pyramide des âges caractérisée par une part de personnes de plus de 60 ans élevée (29,8%)

Une faible part des 30-44 ans : 13,7% comparé à 16,6% sur la CC du Barséquanais en Champagne et 17,6% pour le Département

# Evolution des ménages

Évolution du nombre de ménages depuis 1968 - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE – Recensements de la population

Entre 1968 et 2019, le nombre de ménages sur la commune est en constante augmentation

Entre 1968 et 2013, + 127 ménages

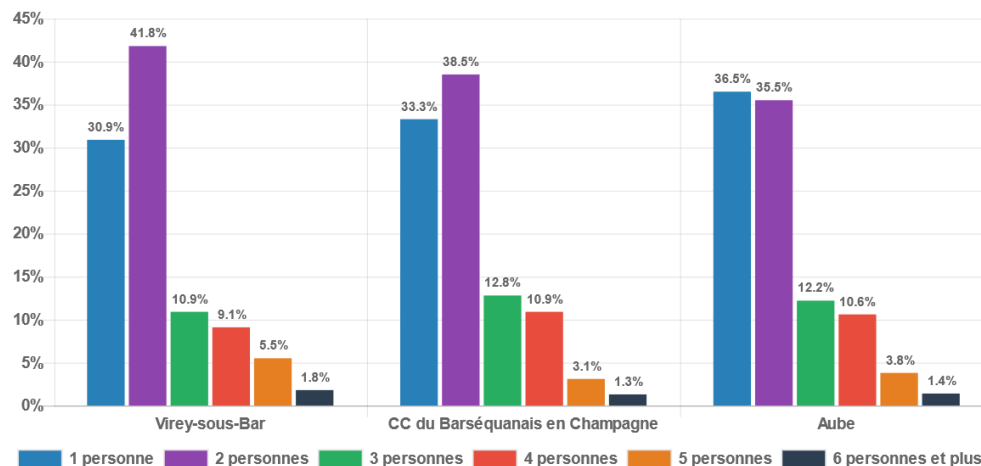
Depuis 2008, l'augmentation est moins soutenue

**72,7 % des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes**

Tendance similaire à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes (71,8%) et du Département (72%)

Les ménages de 2 personnes sont plus représentés sur la commune : 41,8 % comparé à la CC du Barséquanais en Champagne (38,5%) et de l'Aube (35,5%)

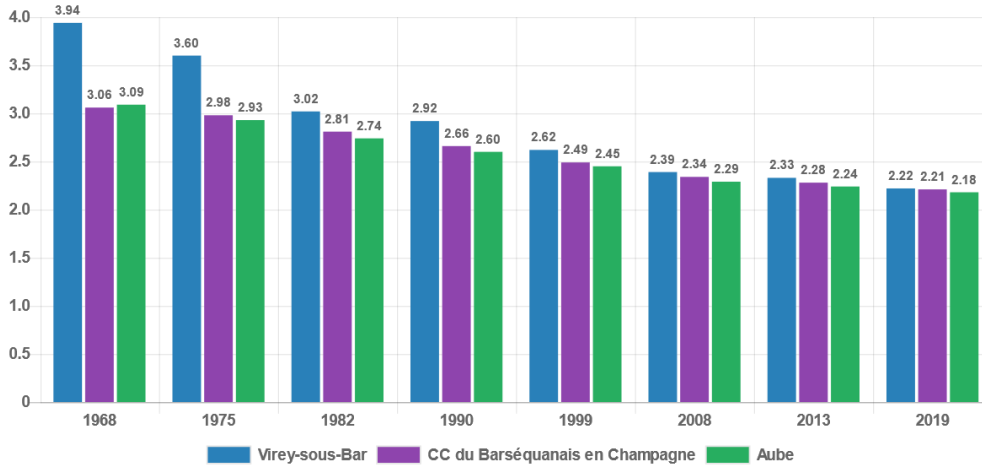
Taille comparée des ménages en 2019 (%)



Sources: INSEE – Recensements de la population

# Evolution des ménages

Évolution comparée de la taille moyenne des ménages depuis 1968

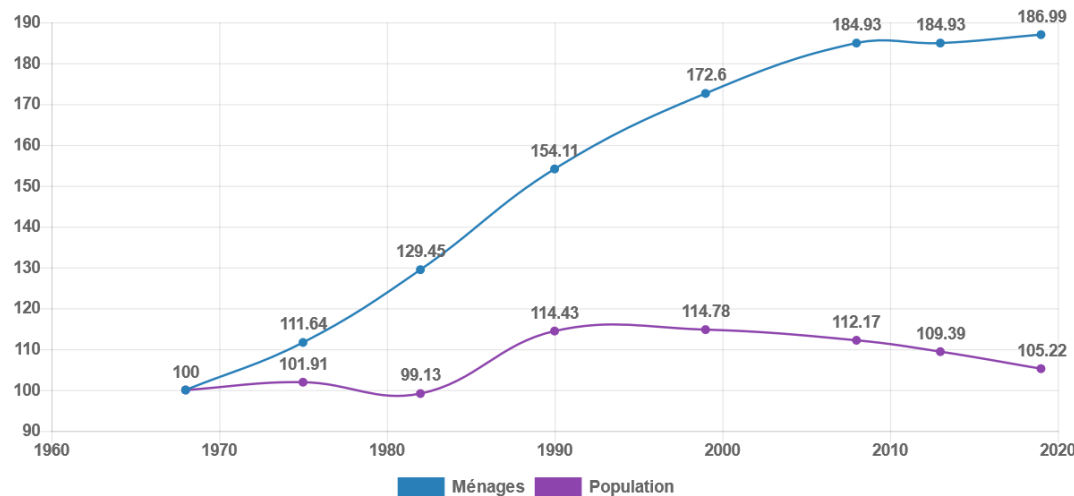


Sources: INSEE – Recensements de la population

La taille des ménages a fortement diminué entre 1968 et 2019

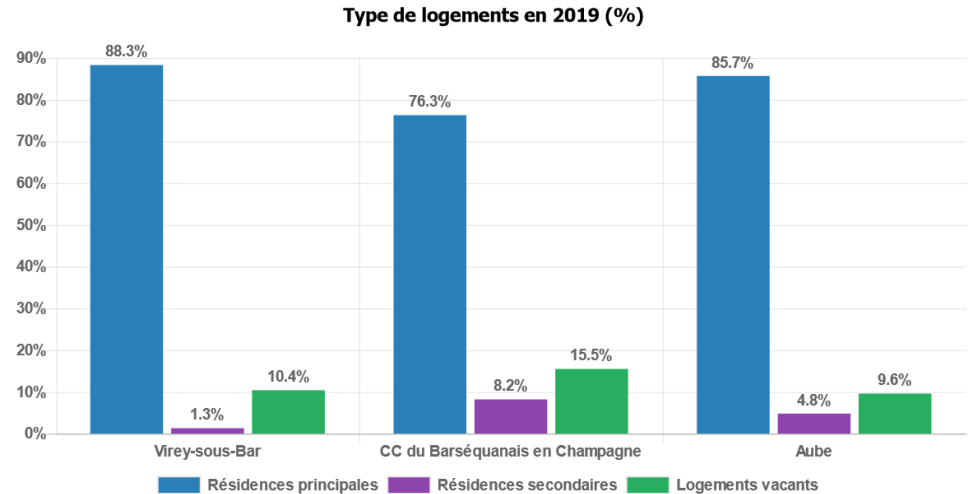
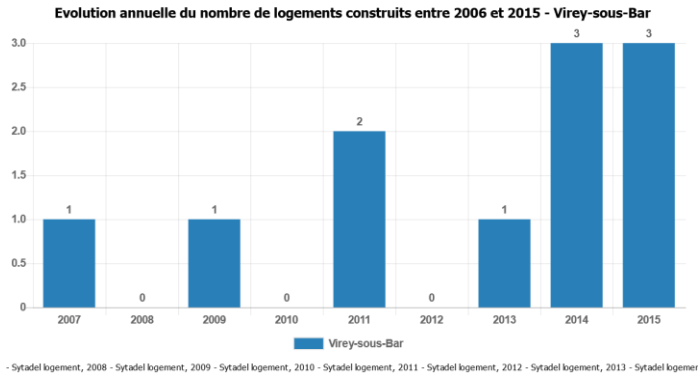
= Desserrement des ménages

Comparaison de l'évolution de la population et des ménages (base 100 en 1968) - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE – Recensements de la population

# Typologie du parc de logements



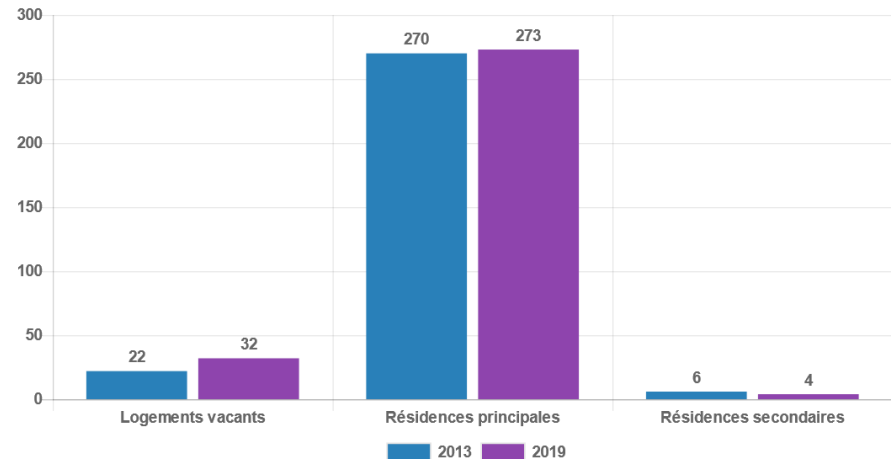
Sources: INSEE - Recensements de la population

**Un parc de logements majoritairement caractérisé par des résidences principales (88,3 %)**

**Un taux de vacance à surveiller (10,4 %) en légère augmentation depuis 2013**

En 2019, 32 logements déclarés vacants soit 10 logement de plus qu'en 2013

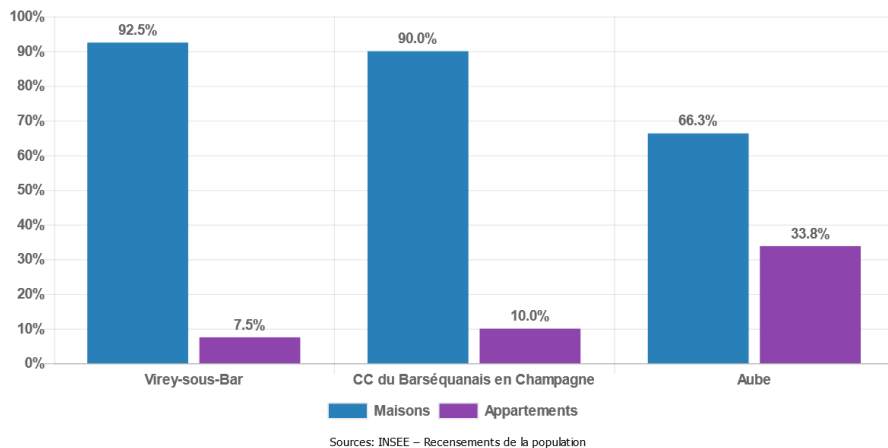
## Evolution de la typologie des logements entre 2013 et 2019 (échelon communal) - Virey-sous-Bar



Sources: INSEE - Recensements de la population

# Typologie du parc de logements

Type de logements comparé en 2019 (%)



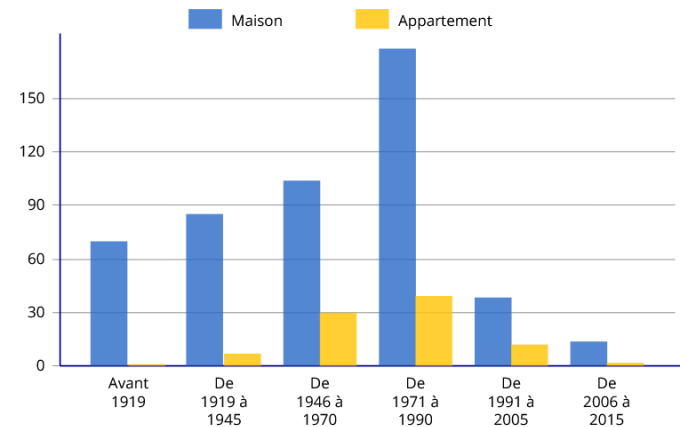
Un parc de logements principalement composé de maisons

Les appartements représentent 7,5 % du parc

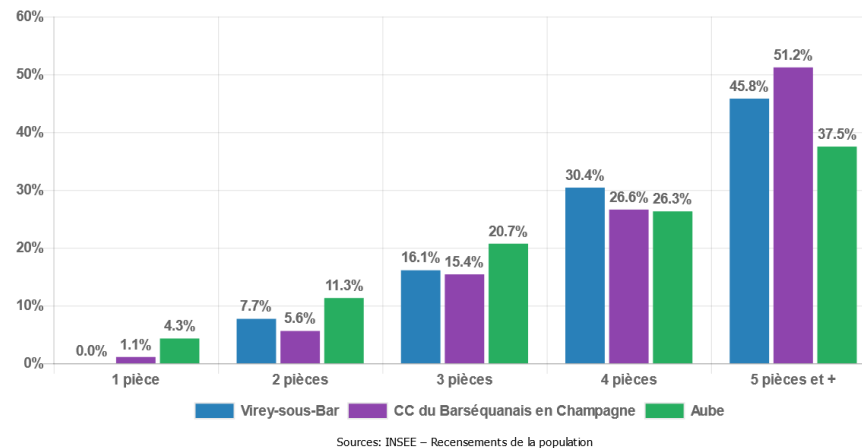
76,2 % des logements sont composés de 4 à 5 pièces ou plus

Peu de logements T1 (1,1 %)

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Tailles des résidences principales comparée en 2019 (%)



Résidences principales construites avant 2016.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

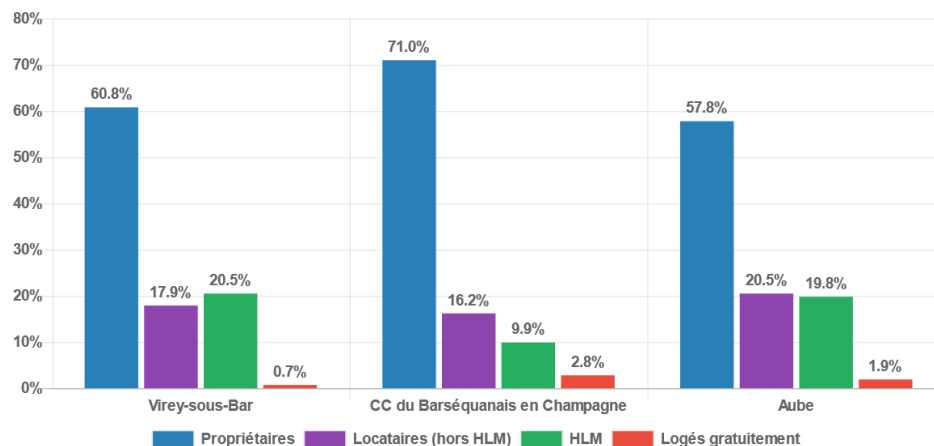
# Statut d'occupation des logements et parcours résidentiel

**Un statut d'occupation des logements favorisant un parcours résidentiel : 60,8 % propriétaires et 38,4 % locataires**

17,9 % de locatif (hors HLM)

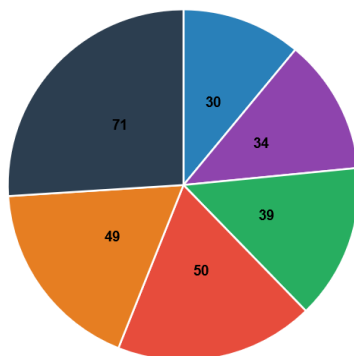
20,5 % de HLM

Statut d'occupation comparé des résidences principales en 2019 (%)



Sources: INSEE - Recensements de la population

Ancienneté d'emménagement sur la commune en 2019 - Virey-sous-Bar



Moins de 2 ans    Entre 2 et 4 ans    Entre 5 et 9 ans    Entre 10 et 19 ans    Entre 20 et 29 ans    Plus de 30 ans

Sources: INSEE - Recensements de la population

## Le renouvellement de la population est restreint

62,3 % des ménages sont installés depuis plus de 10 ans, 37,7 % depuis moins de 10 ans

Un fort attachement territorial : 71 ménages soit 26 % habitent la commune depuis plus de 30 ans

# Vie économique

## Données à corriger et/ou à compléter



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



### Localisation des zones d'activités économiques sur la commune

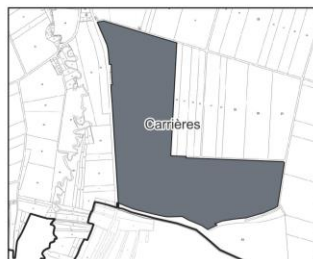


Source : IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, mai 2023

#### Légende

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Activité économique
- Aube Fenêtres
- Carrières
- Carrosserie STUDER.P
- Garage automobile Poinot et Fils
- La Pouponnerie
- OLM Carrelage
- Wild Cars



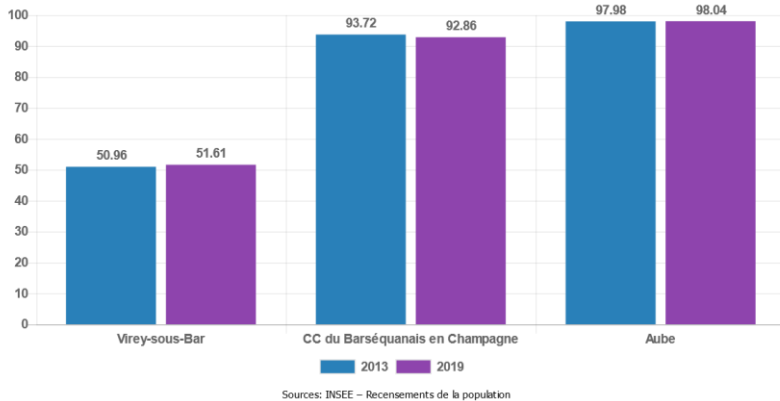
## • Les activités sur le territoire

- A l'Ouest, le long de la RD 671, caractérisée par l'activité d'élevage de chiens « La Pouponnerie »
- A l'Est, à la jonction entre le chemin de Contours et la rue Jean Moulin, caractérisée par l'activité « Aube fenêtré »
- Au Nord, au niveau de l'enclos, le long de la rue Jean Monnet caractérisée par le garage automobile « Poinot et Fils »
- Au Sud, le long de la RD32, caractérisée par l'activité d'une carrière
- **La boulangerie**



# Vie économique

Évolution de la concentration d'emplois entre 2013 et 2019



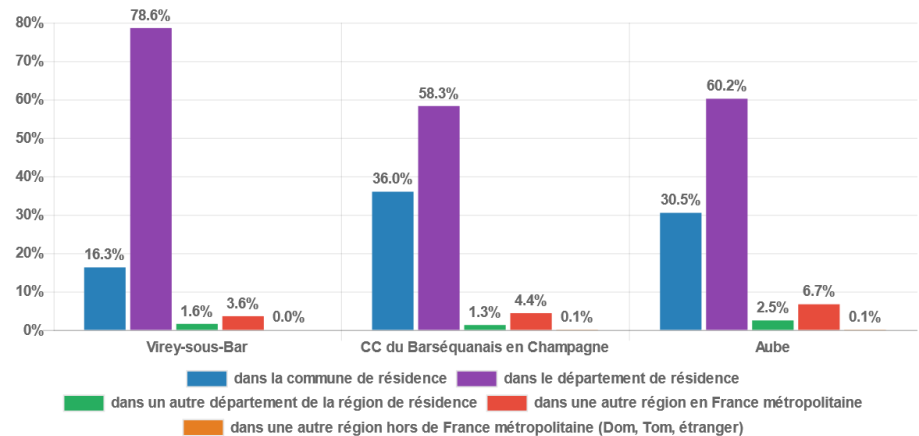
Un indice de concentration d'emplois qui met en évidence que la commune est principalement résidentielle

**78,6 % de la population municipale travaille dans le département de l'Aube**

16,3 % des actifs travaillent sur la commune

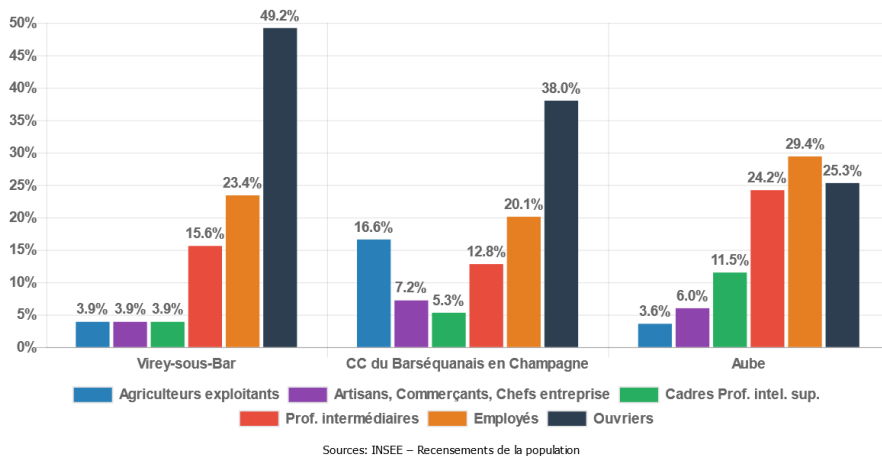
Peu d'actifs travaillent dans une autre région

Commune de résidence / lieu d'emploi en 2019 (%)



# Vie économique

Types d'emplois proposés sur le territoire par CSP en 2019 (exploitation complémentaire) (%)



Les emplois proposés sur la commune sont des postes **d'ouvriers, d'employés** et de **professions dites intermédiaires**

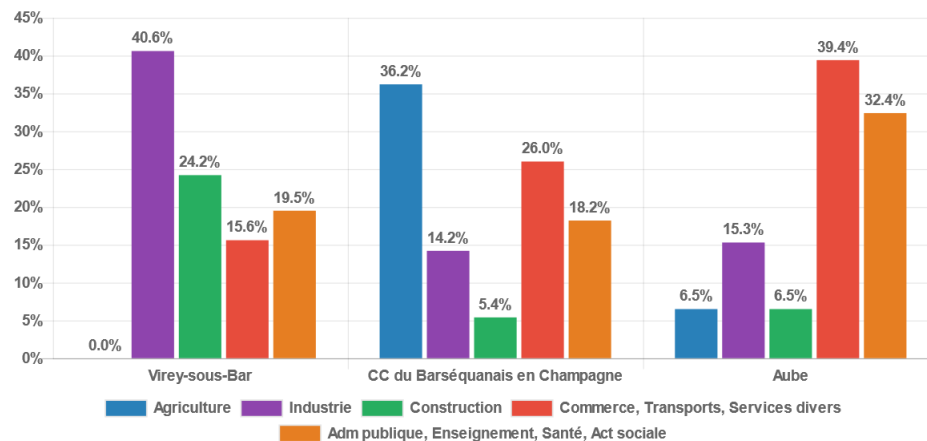
**L'agriculture est un secteur peu représenté** sur la commune par rapport à l'intercommunalité

5 exploitations agricoles sont recensées dans la commune en 2020

**Les secteurs d'activité qui concentrent le plus d'emplois sont :**

- L'industrie : 40,6 %
- La construction : 24,2 %
- L'administration publique, l'enseignement, la santé : 19,5 %
- Les commerces, transports et services divers à 15,6 %

Emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2019 (exploitation complémentaire) (%)

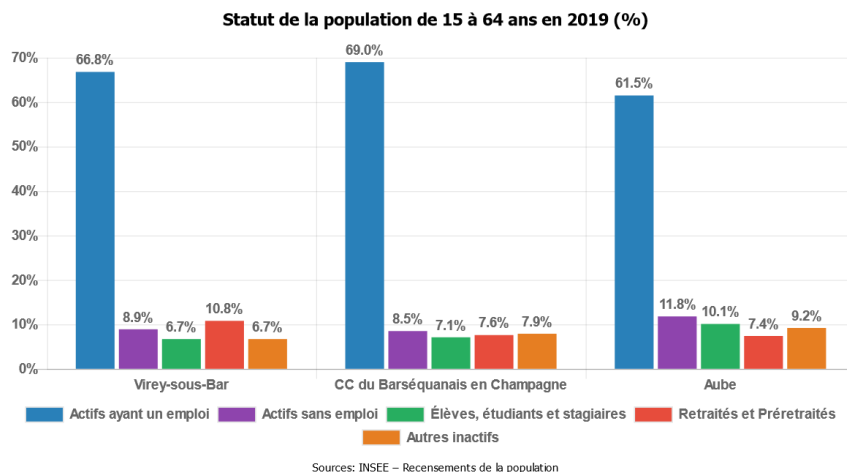


# Population active

Un taux d'activité supérieur à l'échelle du département de l'Aube

Un taux de retraités (10,8%) supérieur au territoire de la CC et du Département (7,5%)

Taux d'actifs sans emploi (8,9%) dans les moyennes observées sur le territoire de la CC (8,5%) et inférieur au département (11,8%)



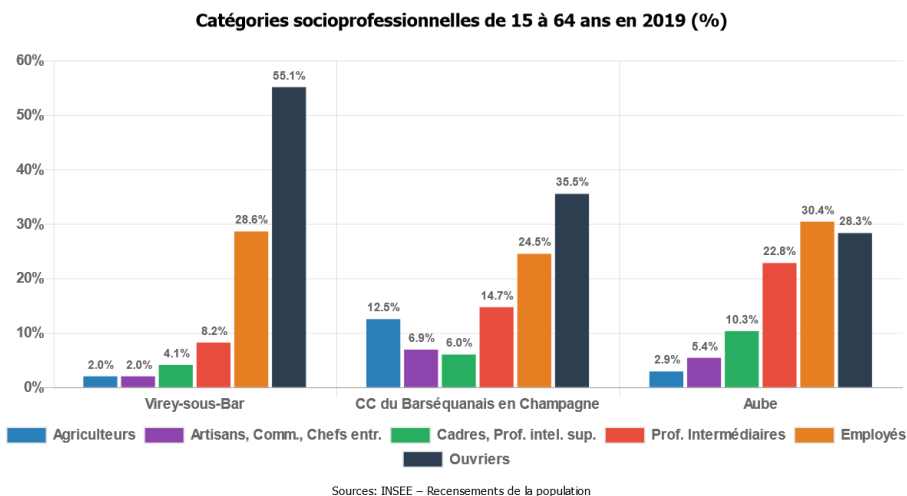
Des actifs qui sont plutôt des ouvriers (55%)

Les employés (28,6%) complètent la structure communale

Peu de cadres (4,1%) et de professions intermédiaires (8,2%) sur le territoire

Une part d'agriculteurs(2%) inférieure au département (2,9%) et à celle de l'intercommunalité (12,5%)

Une adéquation entre les types d'emplois proposés et les CSP représentés sur le territoire



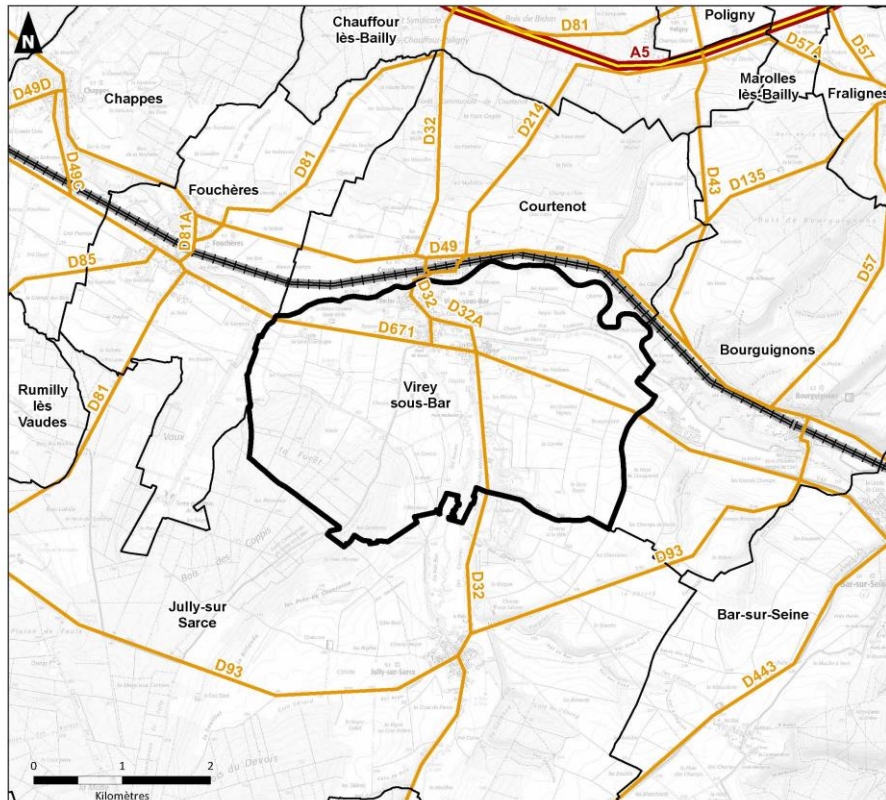
# Réseau de transport



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



## Axes structurants



Sources : IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Commune concernée  | Autoroute      |
| Limites communales | Départementale |
|                    | Voie ferrée    |

## 1 autoroute structurante à proximité :

- A5** : relie la région parisienne (Francilienne) au plateau de Langres, sur un parcours de 238 km. Elle passe au Nord du territoire. L'A5 permet de rejoindre l'A26 en direction de Troyes, Châlons-en-Champagne et Reims. Les gares de péage les plus proches se trouvent à Saint-Thibault (17 km – 16 minutes) et à Magnant (13 km – 15 minutes).
- A31** qui permet de rejoindre Dijon

## 3 routes départementales :

- RD671** : traverse Virey-sous-Bar d'Est en Ouest. Elle permet de rejoindre Troyes à l'Ouest et Bar-sur-Seine, commune voisine, à l'Est. A plus grande échelle, elle permet de relier Châtillon-sur-Seine et Dijon ;
- RD32** : traverse la commune du Nord au Sud, réalise la jointure avec la RD452 au niveau de la commune de Bagnoux-la-Fosse au Sud de Virey-sous-Bar permettant de rejoindre le département de la Côte d'Or et de l'Yonne ;
- RD443** : à proximité, traverse Bar-sur-Seine du Nord au Sud, rejoint Chaource depuis Brienne-le-Château.

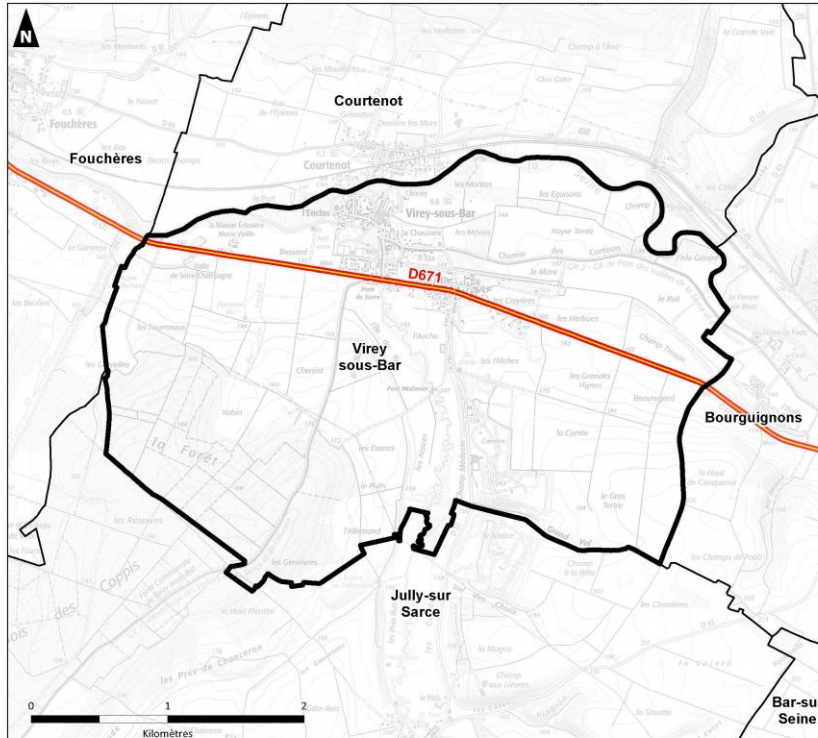
# Réseau de transport



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réseau des routes à grande circulation  
pour un usage départemental (2012)



Sources : Ministère transition écologique et solidaire - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

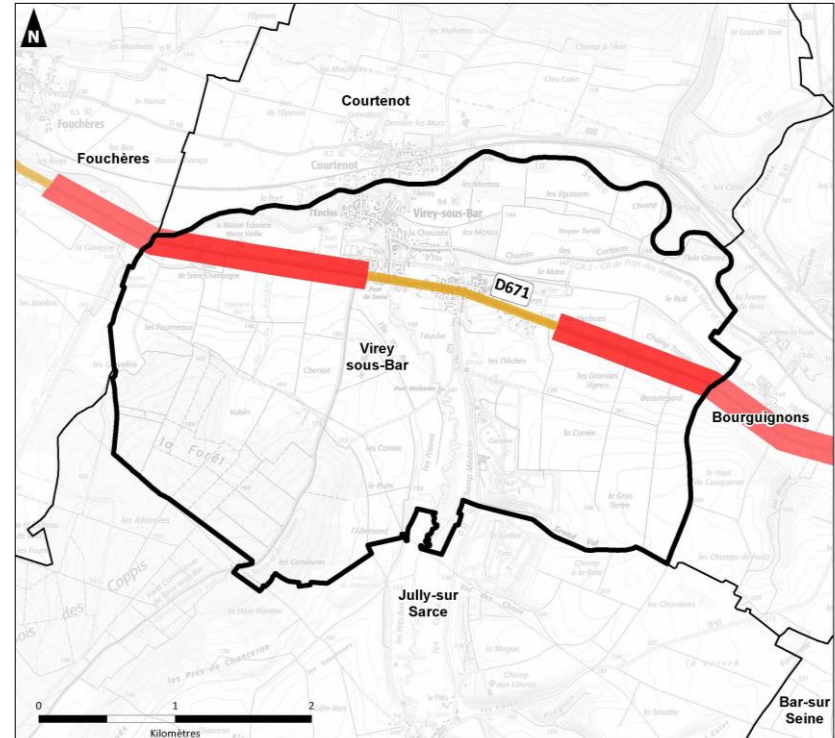
- Commune concernée
- Route classée à grande circulation pour un usage départemental
- Limites communales



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Classement sonore des infrastructures  
de transport terrestre



Sources : DD130 - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
  - Limites communales
- Catégories des infrastructures de transport terrestre :**
- Catégorie 3 (100 mètres de part et d'autre)
  - Catégorie 4 (30 mètres de part et d'autre)

# Modes de déplacements

## Mode de transport privilégié : la voiture

92,3 % des ménages possèdent au moins 1 voiture dont 46,5 % en possèdent deux

84,3 % des ménages disposent d'au moins 1 parking

## Ligne de bus

Ligne 4 du Conseil Général de l'Aube : axe Châtillon-sur-Seine/Troyes du réseau Transco

Ligne BAS 26 permet de relier Bar-sur-Seine à la gare SNCF de Troyes, s'arrête sur la commune au niveau du pont de la RD 671

Ligne BAS 28, effectue le même tracé

## Aucun service de transport à la demande sur le territoire

## Desserte ferroviaire

Une voie ferrée à vocation de fret passe par Courtenot au Nord de la commune

Les gares voyageurs les plus proches se situent à Vendevre-sur-Barse et Troyes pour accéder à la ligne Paris-Est – Mulhouse

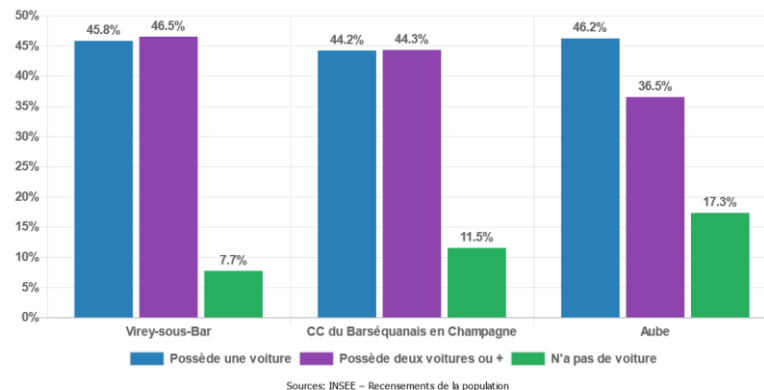
## Des liaisons douces existantes

Le GR 2 « au fil de la Seine » traverse le territoire. Sur le même tracé, le GRP des Vallées de la Sarce et de l'Hozain est également disponible tout comme le sentier européen E5.

D'autres sentiers sont praticables :

- Chemin vicinal n°2 de la Plaine de Foolz à Virey-sous-Bar
- Chemin rural des Commes
- Chemin rural dit du Pont de Molinier
- Chemin rural de Virey-sous-Bar à Jully-sur-Sarce
- Chemin rural de la Grande Haie
- Chemin rural dit de Foolz

Équipement des ménages en automobiles en 2019 (%)



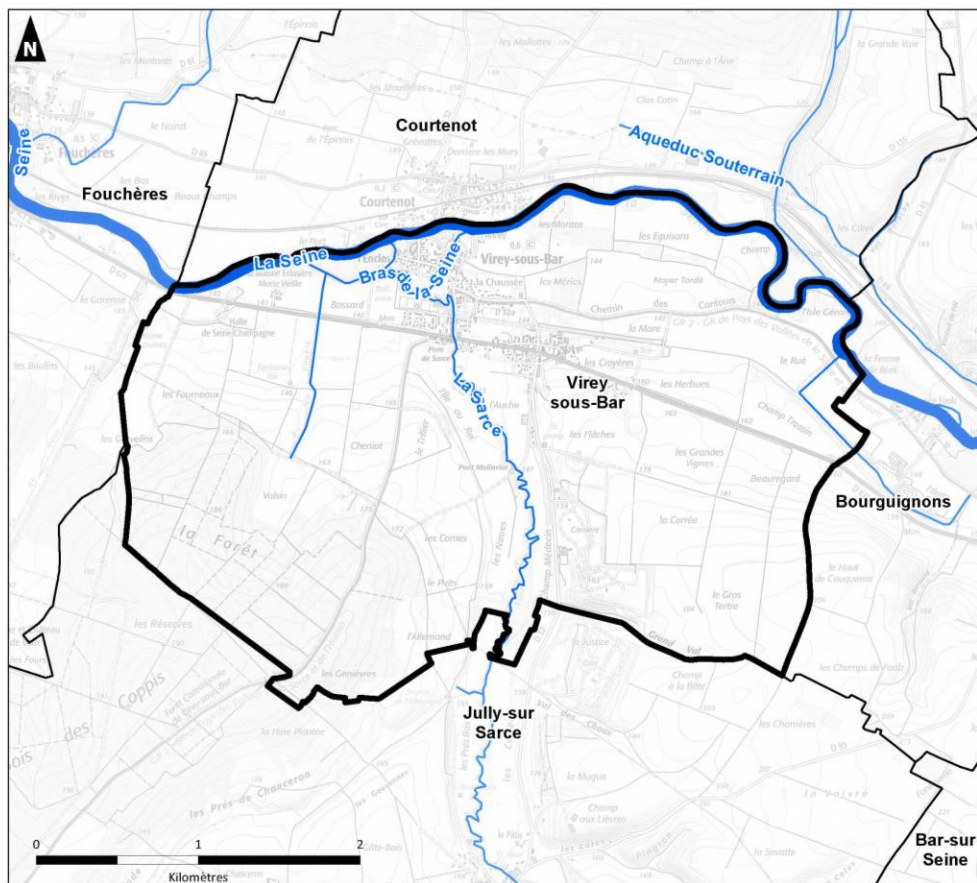
### **3. État initial de l'environnement**





## Hydrographie

# Réseau hydrographique



Sources : IGN - SANDRE - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

**La Seine et la Sarce** sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune

**Réseau hydrographique** constitué de nombreux ruisseaux et rus secondaires sur la partie Nord-Ouest du territoire

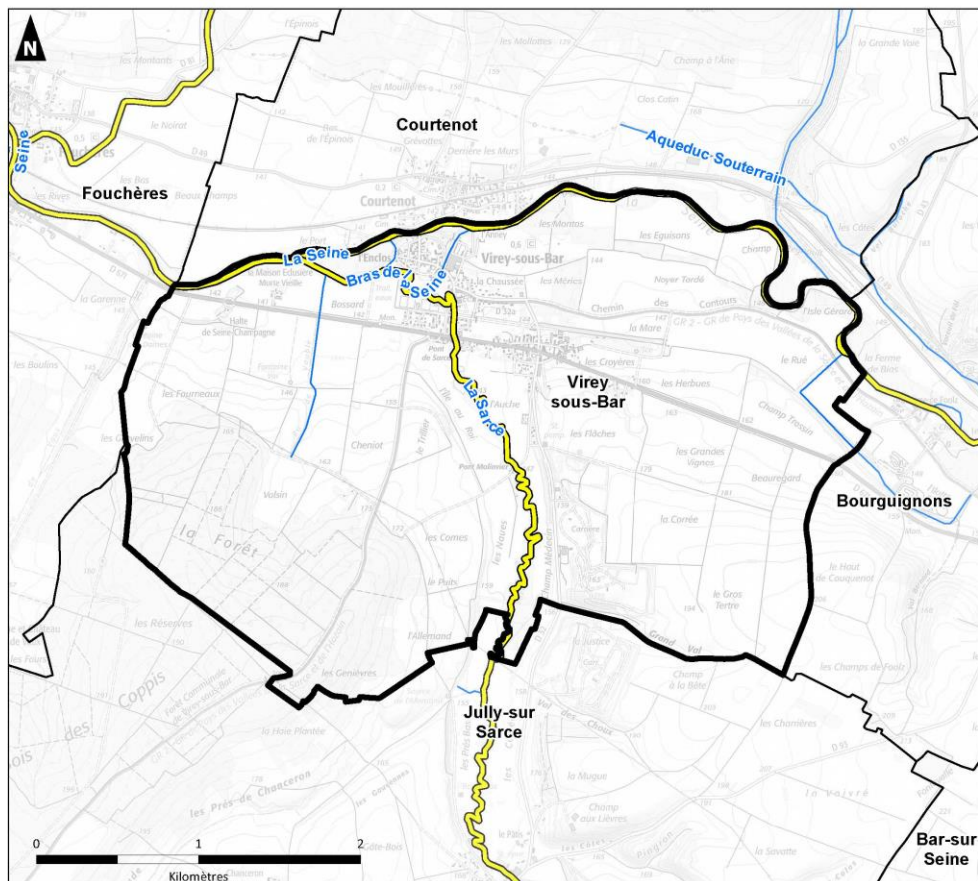
-  Commune concernée
-  Réseau hydrographique
-  Limites communales





# Réseau hydrographique

## Hydrographie et qualité des eaux Etat écologique des cours d'eau (SDAGE 2022-2027)



Sources : IGN - SANDRE - SDAGE Seine-Normandie - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Réseau hydrographique
-  Limites communales
- Etat écologique des cours d'eau (SDAGE 2022-2027)**
-  Moyen

La Seine du confluent de la Sarce au confluent de la Vienne présente **un état écologique moyen**

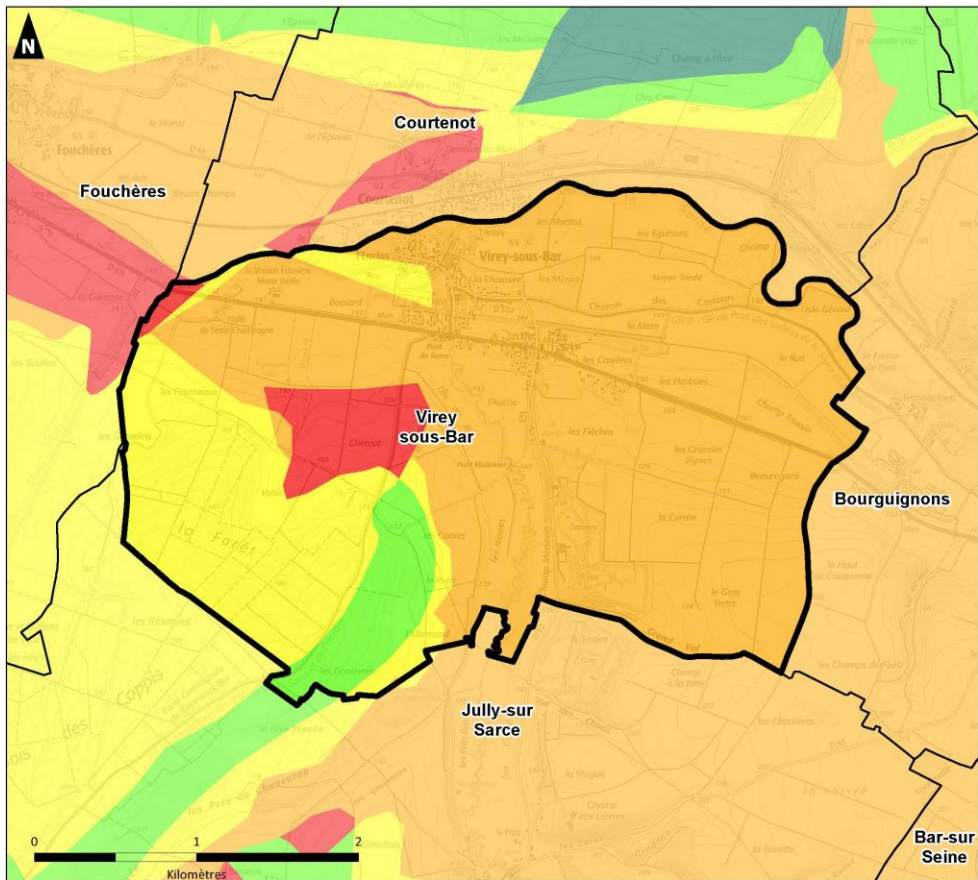
La Sarce de sa source au confluent de la Seine présente **un état écologique moyen**

Un **bon état écologique** de ces cours d'eaux est attendu d'ici **2027**





# Réseau hydrographique

## Vulnérabilité des eaux souterraines








Sources : IGN - Agence de l'eau Seine-Normandie - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Limites communales

### Classes de vulnérabilité :

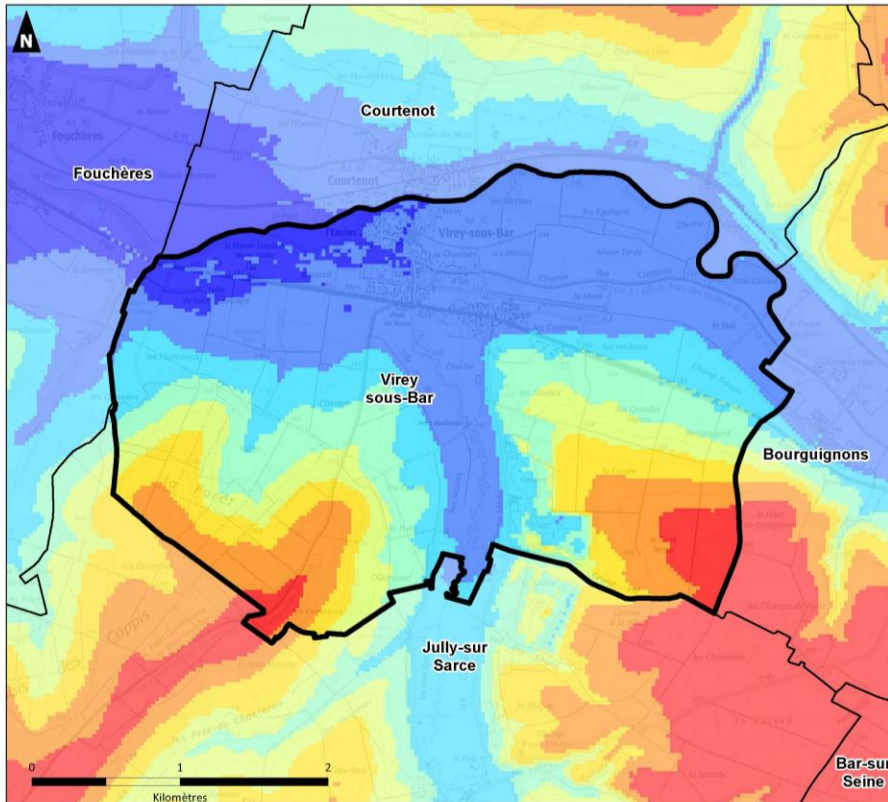
-  Vulnérabilité faible à nulle
-  Vulnérabilité faible
-  Vulnérabilité moyenne
-  Vulnérabilité forte
-  Vulnérabilité très forte

Vulnérabilité des masses d'eaux souterraines **moyenne à forte** sur le territoire communal.



Relief

# Relief



Sources : IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
- Limites communales

Altitude (en m) :

- < 140
- 140 - 150
- 150 - 160
- 160 - 170
- 170 - 180
- 180 - 190
- 190 - 200
- > 200

Le relief communal est entaillé par **la vallée de la Seine au Nord** qui marque la limite communale, et la rivière de **la Sarce** qui traverse la commune sur l'axe Nord-Sud

Point culminant : **210 mètres au niveau du massif forestier du Sud-Ouest**

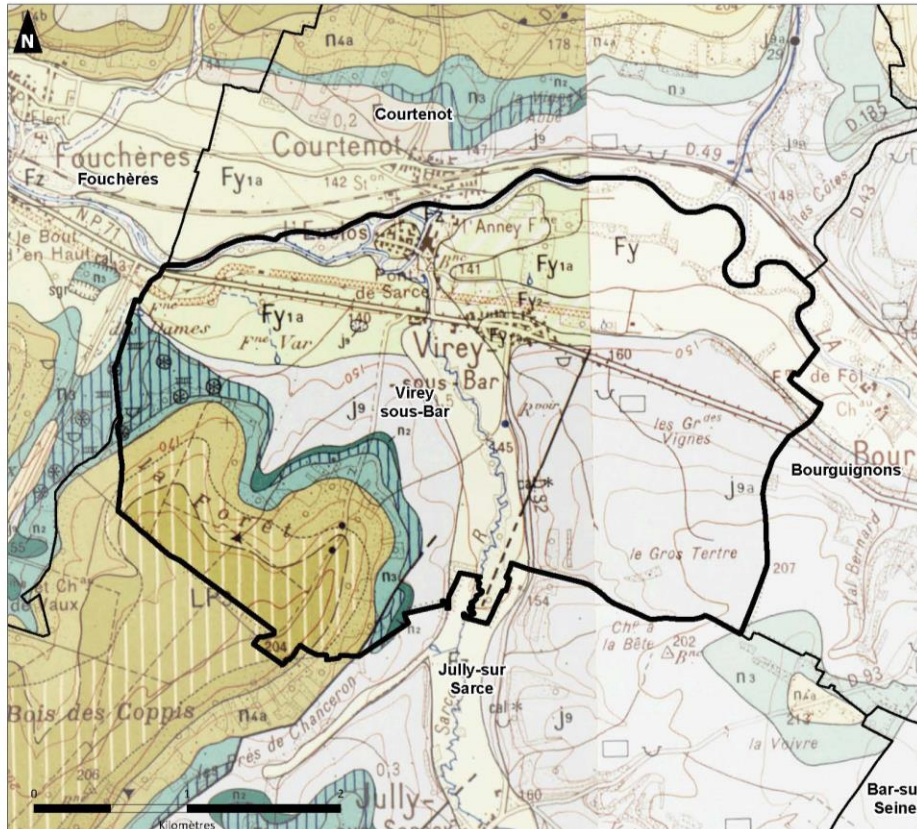
Le village connaît une **amplitude d'une vingtaine de mètres de la vallée de la Seine (140 mètres) à la limite Est des parties agglomérées** le long de la RD671





## Géologie

# Géologie



Sources : IGN - BRGM - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

**Repose sur une plaine d'alluvions anciennes et récentes de l'Holocène amenées par la Seine**

La partie Est de la commune se situe sur des calcaires barrois du Jurassique Supérieur

Sur la partie Ouest et Sud-Ouest, plusieurs strates composées de marnes, de calcaires, d'argiles (Crétacé) et de limons de plateaux plus récents (Quaternaire) sont présentes

**De l'Ouest à l'Est, la composition géologique diffère suivant l'occupation des sols**

- Commune concernée
- Limites communales

- Fy Alluvions anciennes (Pleistocène)
- Fy1a Alluvions anciennes, basse terrasse (5-6 m): gravier calcaire
- Fy2 Alluvions anciennes, basse terrasse érodée (2-3 m)
- Fy3 Alluvions anciennes, moyenne terrasse (10-15 m): gravier calcaire
- Fz Alluvions modernes: sables, argiles, vase, tourbe
- n2 Sables blancs, argiles brunes à conchifères ferrugineuses (Allangéien)
- n3 Calcaires grossiers (Hauteriviens)
- n4 Argiles, marnes et lamelles ostréennes (Barémien inférieur)
- j9 "Calcaires du Barrois": calcaires à grains fins (Portlandien)
- j9e Calcaires variés (Portlandien inférieur)
- LPS Limons sableux (épaisseur supérieure à 2 m)

# Risques

**Un risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, générant des effets pouvant mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société**

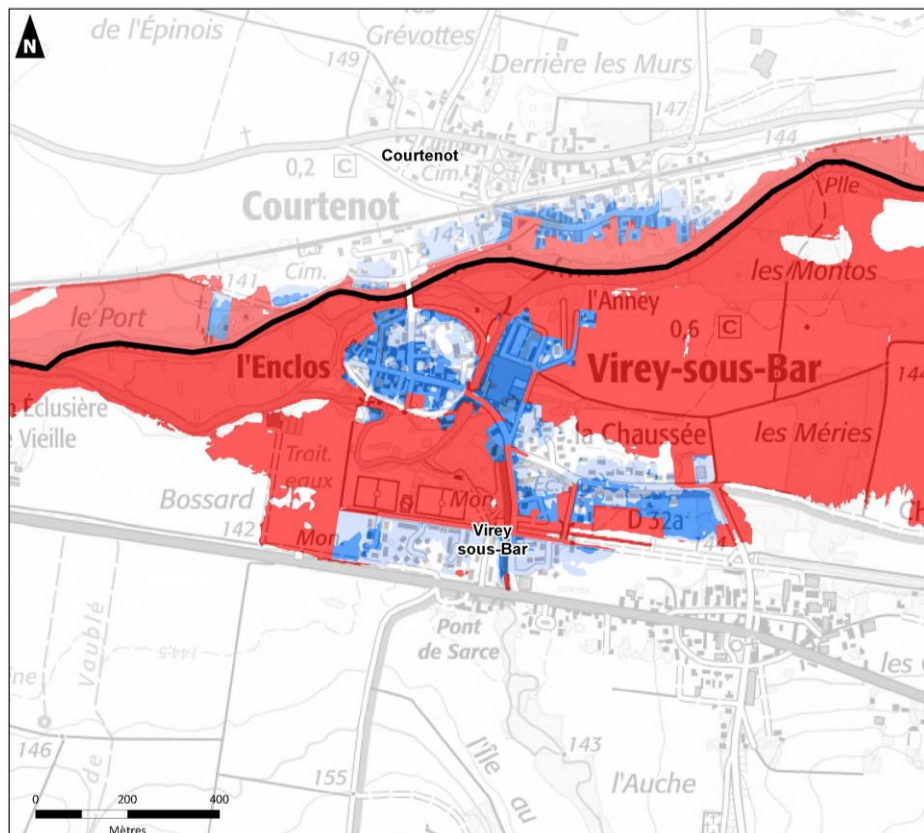
**Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité**

**Les risques sur la commune :**

- Le risque d'inondation
- Le risque de mouvement de terrain
- L'aléa de retrait-gonflement des sols argileux
- Le risque technologique
- Le risque industriel
- Le transport de matières dangereuses
- Pollution des sols





Plan de Prévention du Risque inondation de la Seine Amont  
- Zonage réglementaire -







Sources : GEORISQUES - DDT10 - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

**Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de la Seine Amont a été approuvé par arrêté préfectoral du 10/03/2017**

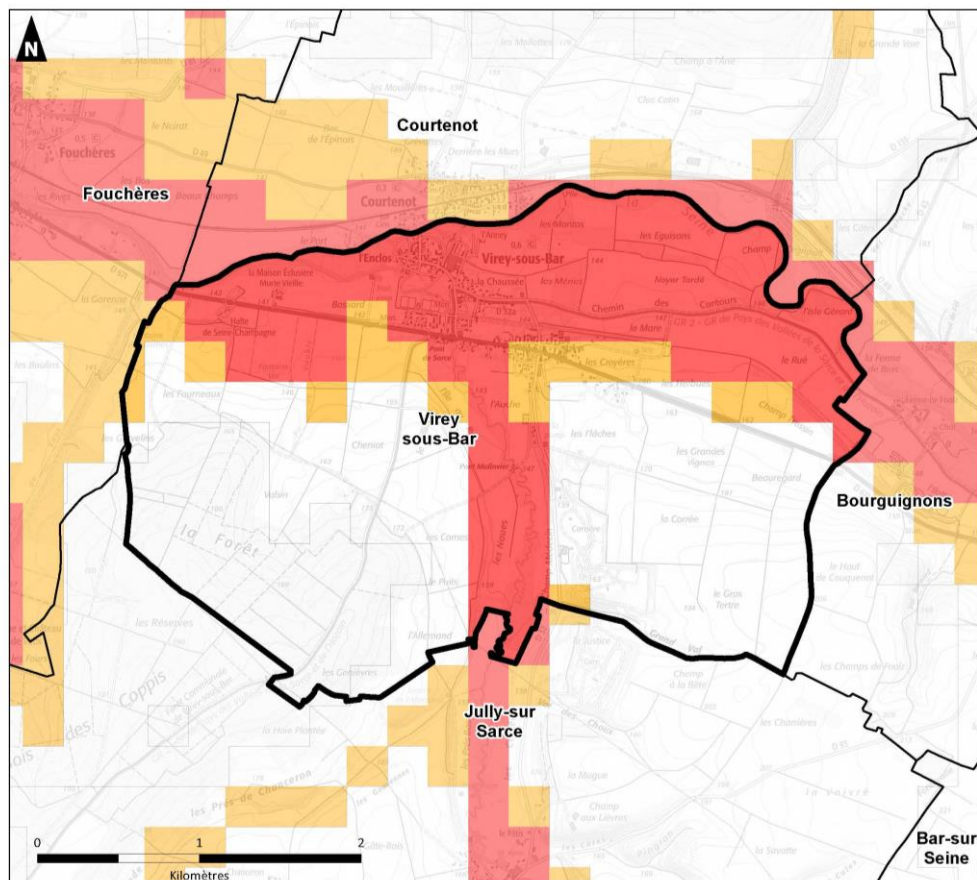
-  Commune concernée
-  Limites communales

**Zonage réglementaire du PPRI de la Seine Amont :**

-  Zone rouge = Champs d'expansion des crues
-  Zone bleu clair = Secteurs urbanisés ou en projet en zone d'aléa faible
-  Zone bleu moyen = Secteurs urbanisés ou en projet en zone d'aléa moyen
-  Zone bleu foncé = Secteurs urbanisés en zone d'aléa fort



# Inondations



Sources : IGN - BRGM - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
- Limites communales

**Remontées de nappes :**

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

**Secteurs sensibles aux débordements des nappes phréatiques et des inondations**

**Risque fort** dans la plupart des parties urbanisées du territoire concentrées **le long des cours d'eau de la Seine et de la Sarce**

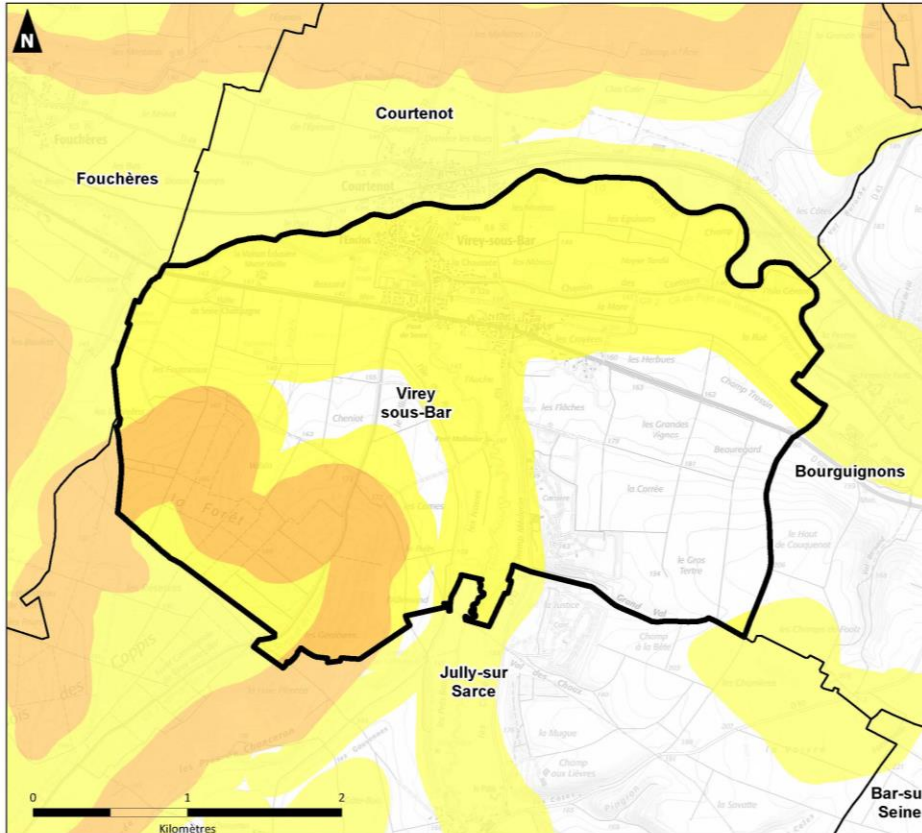
**Une partie des espaces urbanisés au Sud-Est du bourg** se trouve dans une zone sujette aux inondations de caves, synonyme **d'un aléa moyen**





Aléas gonflement / retrait des argiles

# Retrait-gonflement des argiles



Sources : IGN - BRGM - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
- Limites communales

Aléas gonflement/retrait des argiles :

- Faible
- Moyen
- Fort

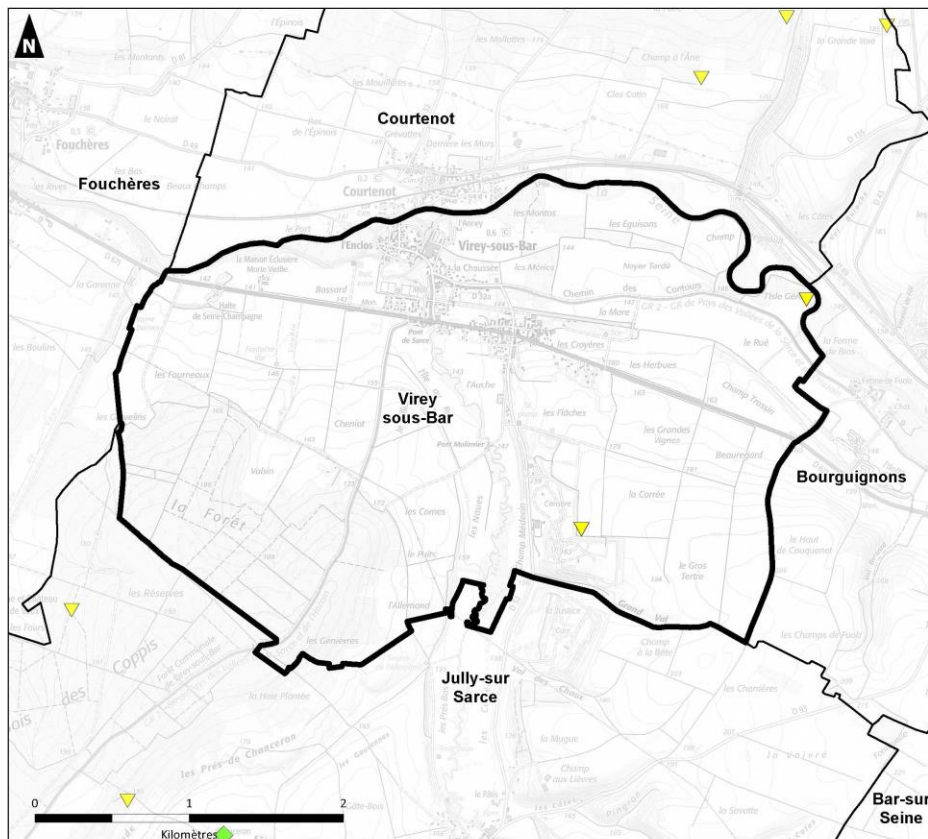
Enjeu faible sur la plupart du territoire

Enjeu moyen au niveau des espaces boisés au Sud-Ouest du territoire





**Cavités souterraines**



Sources : Géorisques - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- |                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| Commune concernée  | <b>Types de cavité souterraine :</b> |
| Limites communales | carrière                             |
|                    | naturelle                            |

# Retrait-gonflement des argiles

**Deux cavités souterraines non minières naturelles sont recensées sur le territoire communal**

La première se trouve au Sud du territoire, le long de la RD 32

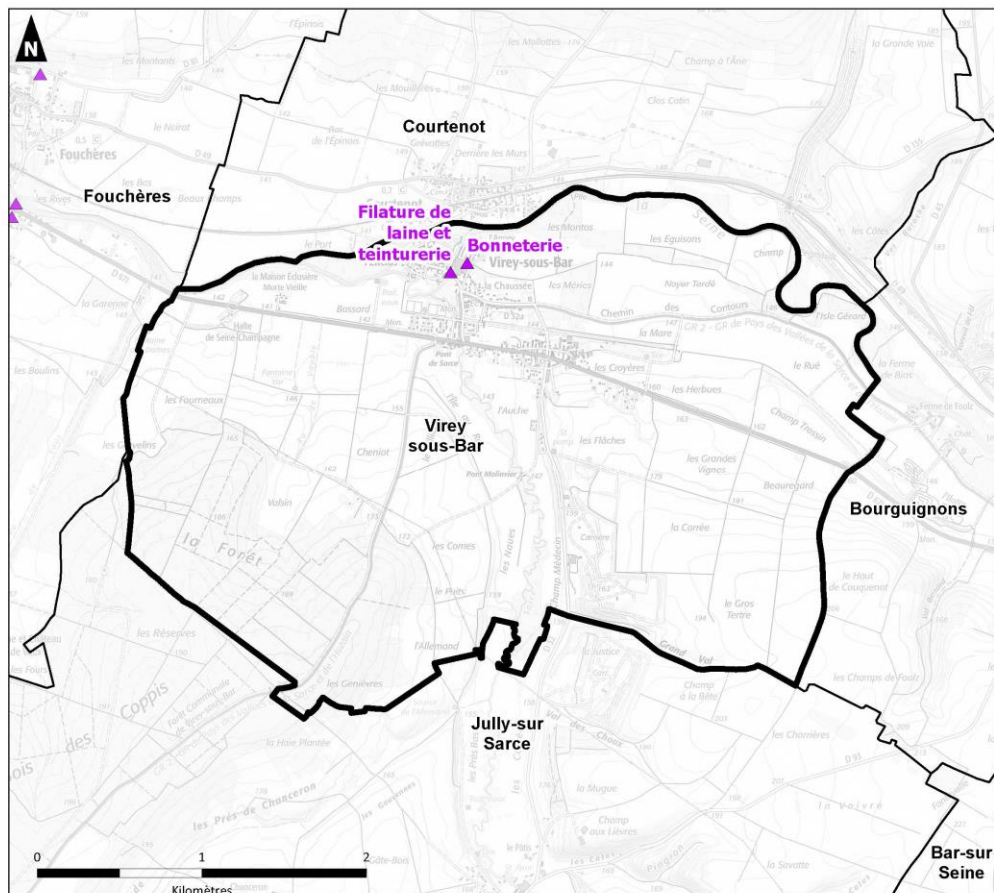
La seconde se situe le long de la Seine au Nord-Est du territoire en limite communale avec la commune de Courtenot

**Dix anciennes exploitations de carrières actuellement fermées sont recensées**




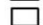
### Pollution des sols : Sites CASIAS et BASOL


# Sites et sols pollués



Sources : Géorisques - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

 Commune concernée  
 Limites communales

 Site CASIAS (ex BASIAS, anciens sites industriels et activités de services)

**2 sites sont recensés à Virey-sous-Bar**  
*Inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service*

**Pas de sites pollués ou potentiellement pollués**

**Deux installations industrielles rejetant des polluants :**

- **STEPHAN** située au Sud du territoire
- **Carrières de Virey** situées au Sud également

# Installations industrielles

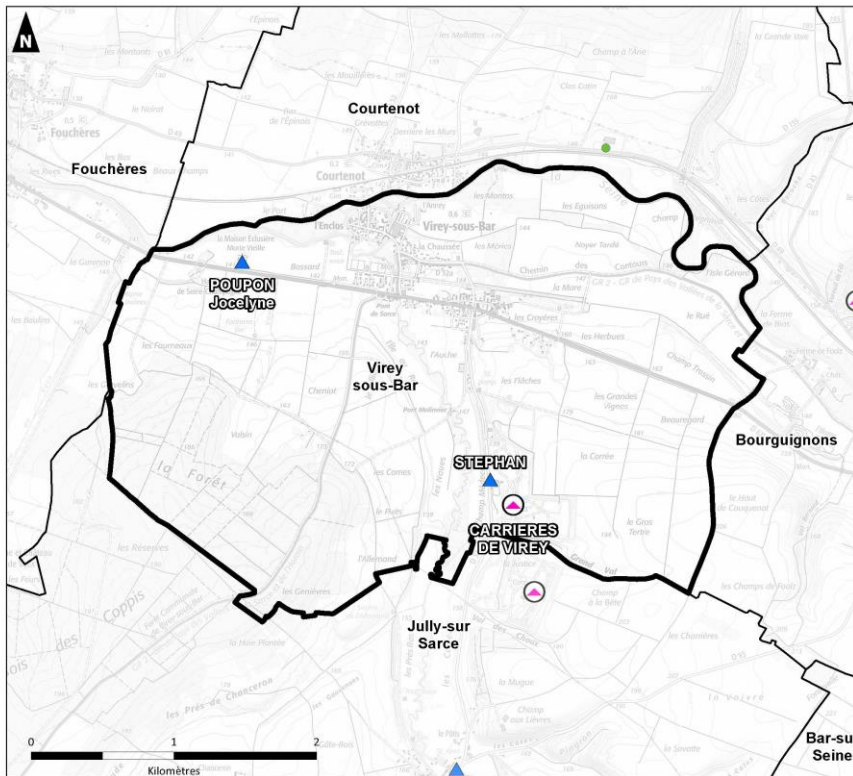


Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**3 établissements enregistrés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur la commune et 1 à proximité**



Sources : Géorisques - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

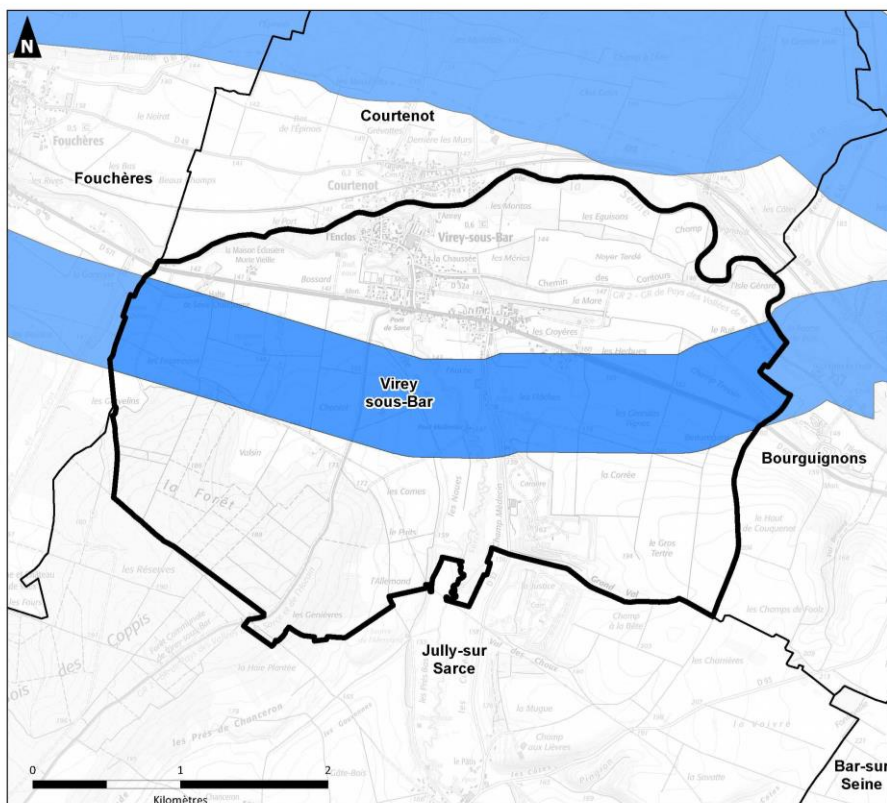
- Commune concernée
- Limites communales
- Carrière
- Usine non Seveso
- Autre installation classée

Nom de l'établissement	Commune	Régime en vigueur	Activité	Statut SEVESO
CARRIERES DE VIREY	Virey-sous-Bar	Autorisation	En exploitation avec titre	Non Seveso
POUPON Jocelyne	Virey-sous-Bar	Autorisation	En exploitation avec titre	Non Seveso
STEPHAN	Virey-sous-Bar	Autorisation	En exploitation avec titre	Non Seveso
PARISOT	Courtenot	Enregistrement	En exploitation avec titre	Non Seveso





### Transport de marchandises dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques)


# Transport de matières dangereuses



Sources : Géorisques - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Limites communales

- Types de canalisations de matières dangereuses :**
-  Gaz naturel (localisation approximative)

**1 canalisations de gaz naturel**

**1 infrastructure routière :**

La RD 671

**1 ligne de chemin de fer :**

Troyes / Polisot passe sur la commune de Courtenot au Nord du territoire de Virey-sous-Bar

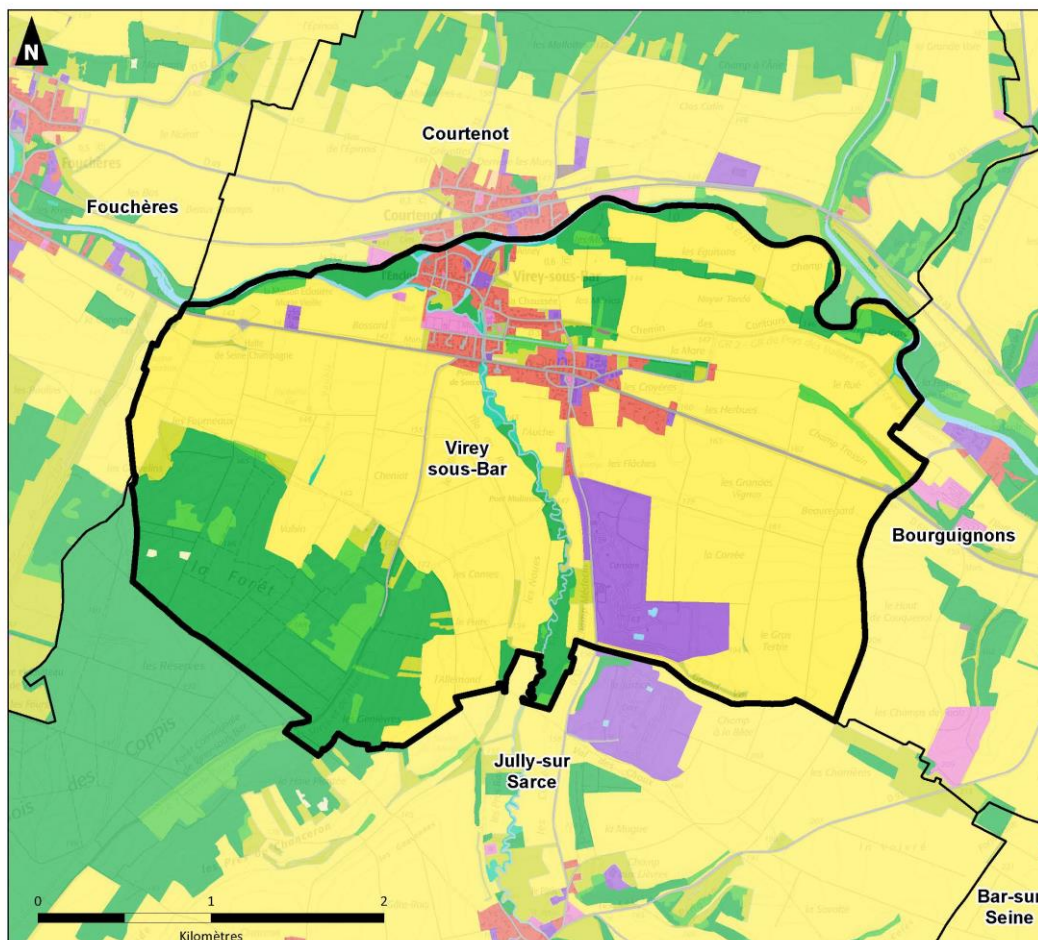




Occupation du sol en 2019  
(Données OCSGE)

# L'occupation du sol

Occupation du sol en 2019 (OCSGE - niveau 2) :



Sources : IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

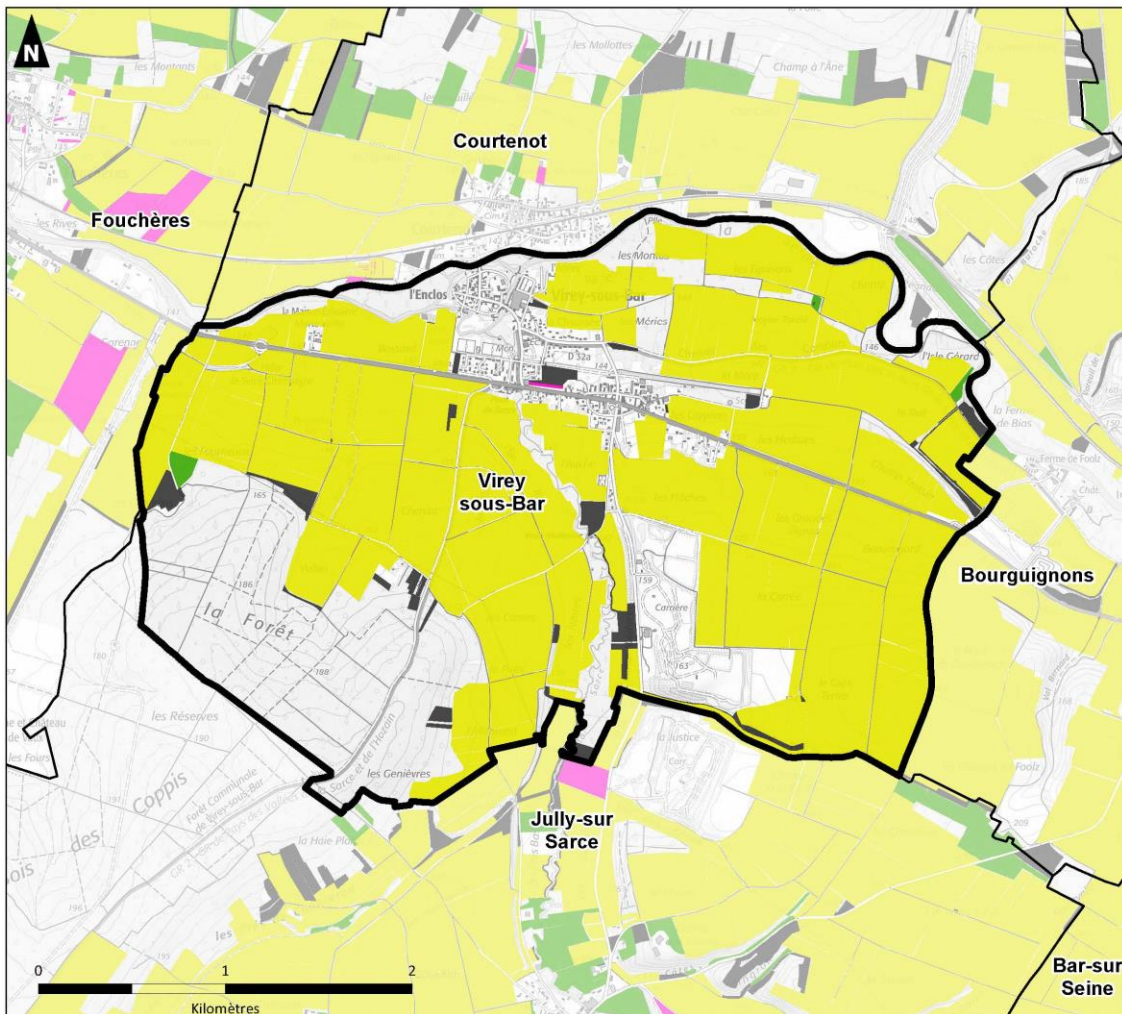
- 11-Habitat
- 12-Equipements et infrastructures collectives
- 13-Activités économiques
- 14-Infrastructures et superstructures des réseaux de transport
- 15-Espaces verts urbains
- 16-Espaces en mutation
- 21-Terres arables
- 22-Cultures permanentes
- 23-Autres zones agricoles
- 31-Forêts
- 32-Formations naturelles herbacées ou arbustives
- 33-Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- 41-Milieus humides
- 51-Surfaces en eau

Commune caractérisée par l'importance des milieux agricoles cultivés en **grandes cultures**, la présence de **la Seine et de la Sarce**, d'un boisement au Sud-Ouest et d'une importante **carrière**





# Le couvert agricole

## Occupation du sol agricole - 2021







Sources : ASP - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Limites communales

### Types d'occupation du sol agricole en 2021 :

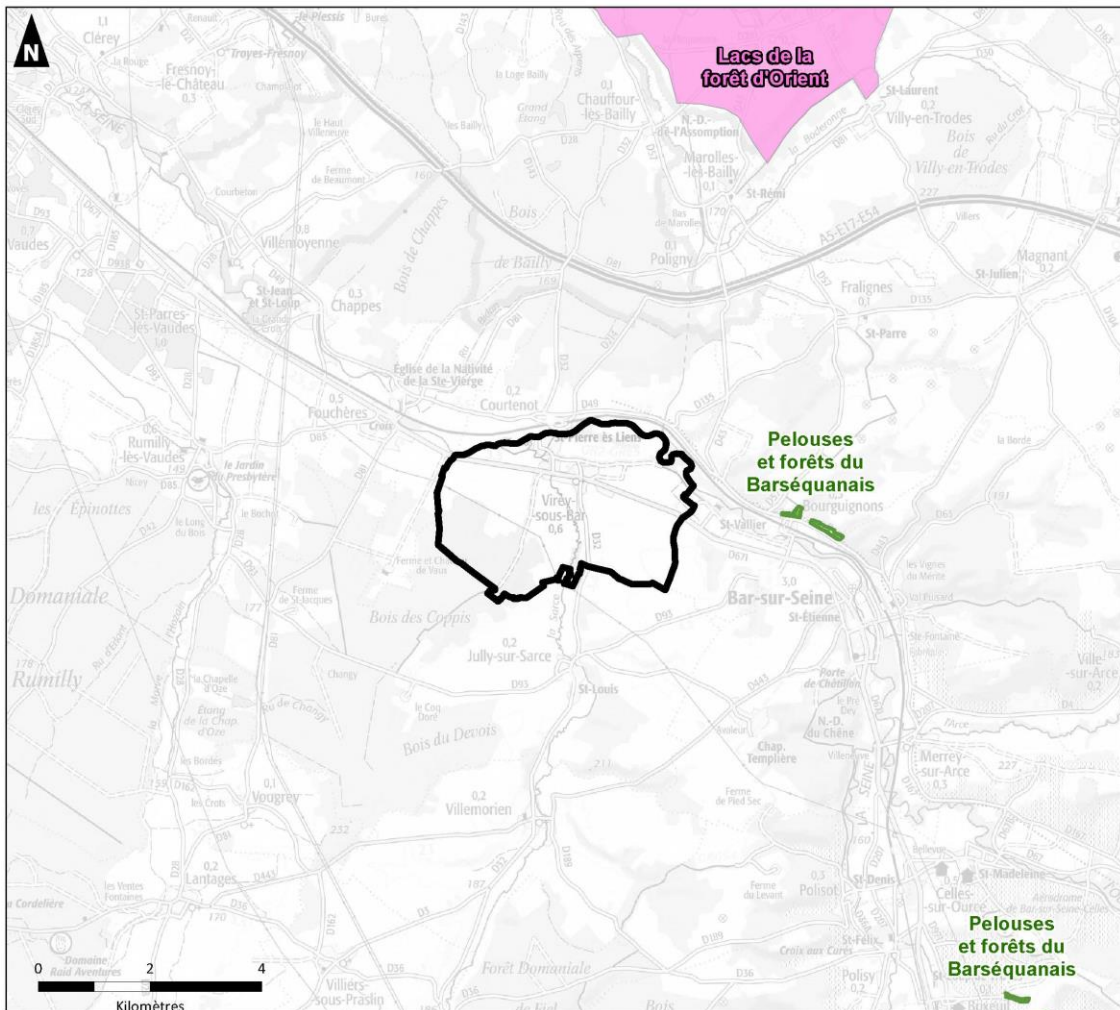
-  Grandes cultures
-  Cultures spécialisées (Vergers, vignes, légumes ...)
-  Prairies
-  Gel et autres

Occupation du sol agricole largement dominée par des grandes cultures (céréales, maïs, protéagineux)





## Réseau Natura 2000



Sources : INPN - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

**Aucun site Natura 2000 sur la commune**

Le plus proche : Zone de Conservation Spéciale « **Pelouses et forêt du Barséquanais** » (à 1,6 km), site morcelé accueillant de nombreuses **espèces thermophiles**

Au nord : Zone de Protection Spéciale **Lacs de la forêt d'Orient** à 5,2 km

 Commune concernée

 Zone Spéciale de Conservation

 Zone de Protection Spéciale

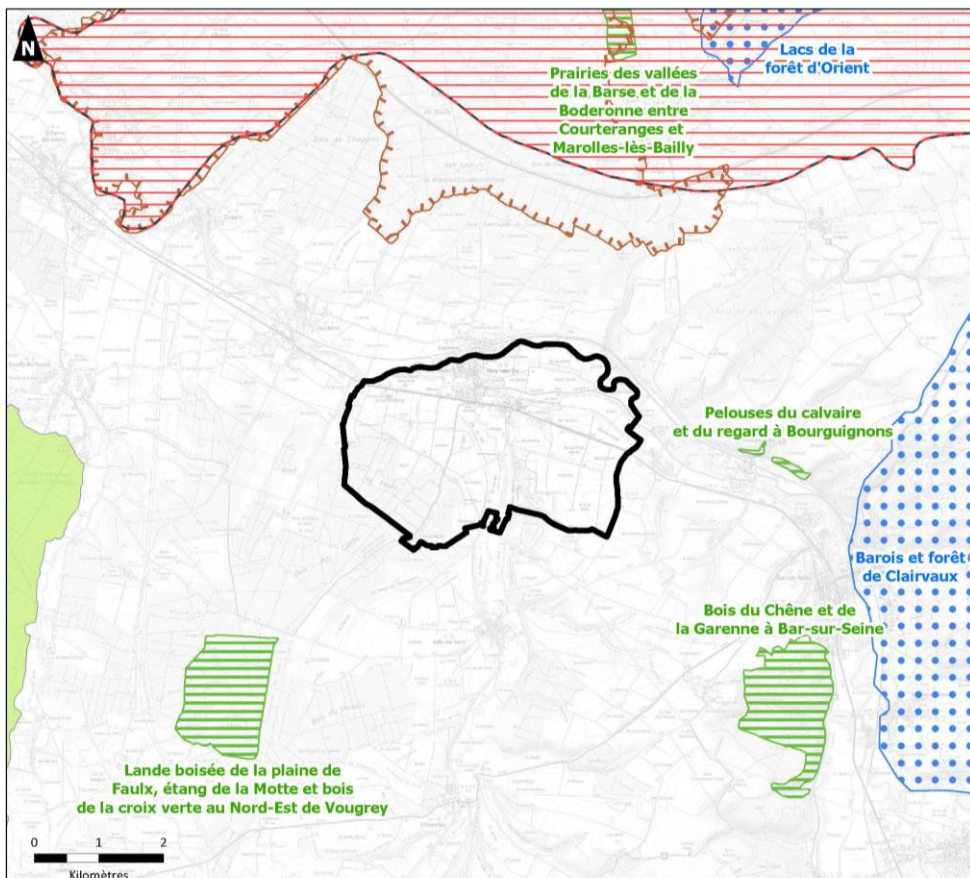
# Les autres zones naturelles d'intérêt



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu  
(Hors Natura 2000)



Sources : INPN - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

Commune concernée

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de Rumilly, Aumont, Jeugny, Crogny et Chamoy"
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- Zone humide protégée par la Convention de Ramsar "Etangs de la Champagne Humide"
- Parc Naturel Régional "Forêt d'Orient"

**Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu sur la commune.**

Commune de Virey-sous-Bar située au Sud de l'ensemble humide « **Étangs de la Champagne humide** », dont font partie les lacs de la Forêt d'Orient et dont le **contexte écologique est très favorable au développement d'une biodiversité importante**



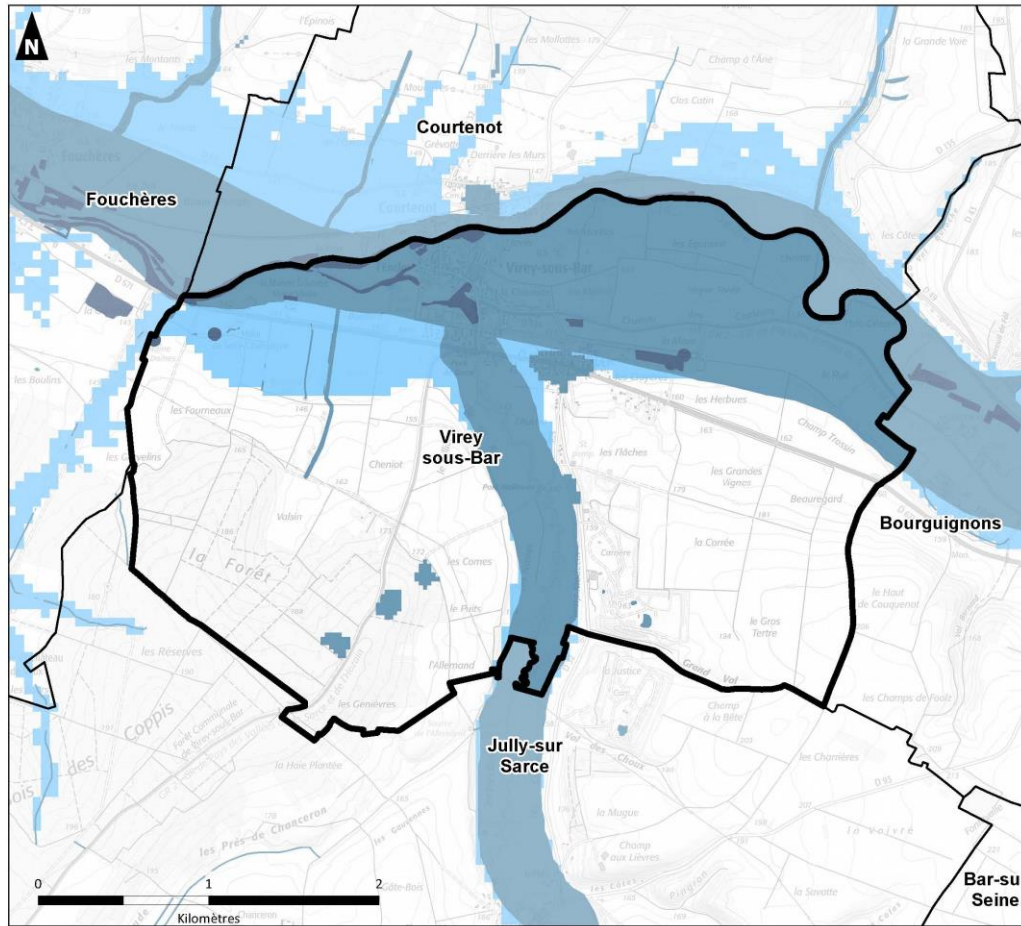
# Les zones humides - DREAL



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



## Zones humides



Sources : DREAL - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Zone humide "Loi sur l'eau"
-  Limites communales
-  Zone humide par diagnostic
-  Zone humide par modélisation

Identification de **possibilité de présence de zones humides** par modélisation, à l'échelle nationale (bleu clair) et régionale (bleu foncé)

Zones humides potentielles le long des cours d'eau

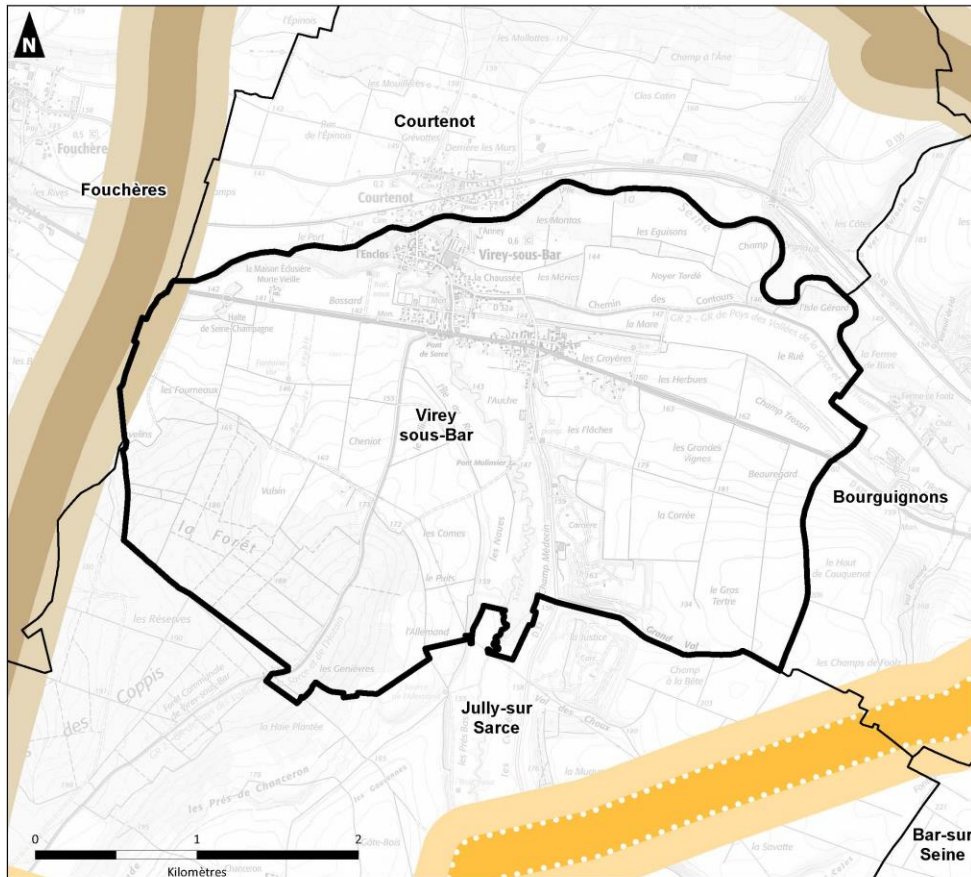
# Les continuités écologiques – Trame verte



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
- Trame Verte -



Sources : DREAL Grand-Est - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
- Limites communales

#### Corridor écologique des milieux ouverts :

- Corridor écologique des milieux ouverts à restaurer
  - Bordure des corridors
- #### Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) :
- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) à préserver
  - Bordure des corridors

**Continuités écologiques** : nécessaires au cycle de vie des espèces

Identification de **réservoirs de biodiversité** connectés par des **corridors écologiques**, ainsi que des **points de fragmentations des continuités**

**Trame verte** : milieux terrestres



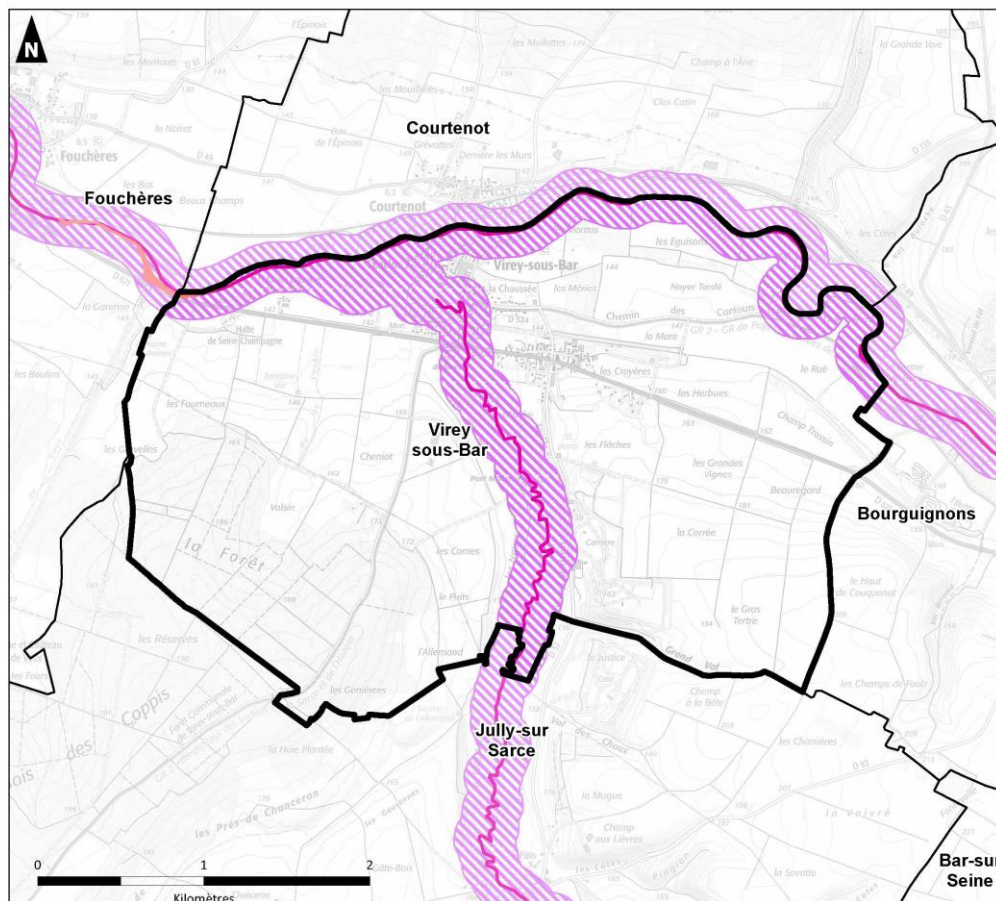
# Les continuités écologiques – Trame bleue



Commune de Virey-sous-Bar (10)  
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
- Trame Bleue -



Sources : DREAL Grand-Est - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

**Trame bleue : milieux aquatiques et humides**

**Des corridors des milieux humides suivent le cours de la Sarce et la Seine**

**Les cours d'eau participent à la trame aquatique**

**Fragmentations potentielles : obstacles à l'écoulement**

- Commune concernée
- Limites communales

Réservoir de biodiversité des milieux humides

**Trame des milieux aquatiques :**

Trame aquatique à restaurer

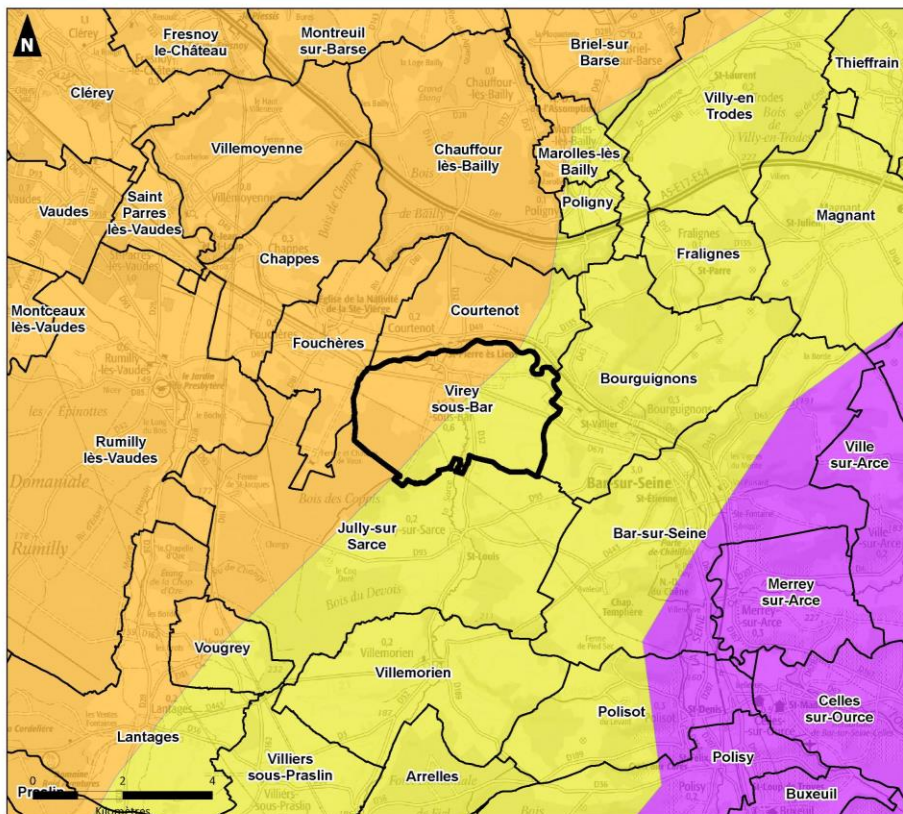
**Corridor écologique des milieux humides :**

Corridor écologique des milieux humides à restaurer





### Entités paysagères



Sources : IGN - LADYSS-CNRS - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

- Commune concernée
- Limites communales

- Entités paysagères :**
- La Champagne humide
  - Le Barrois ouvert
  - Le Barrois viticole

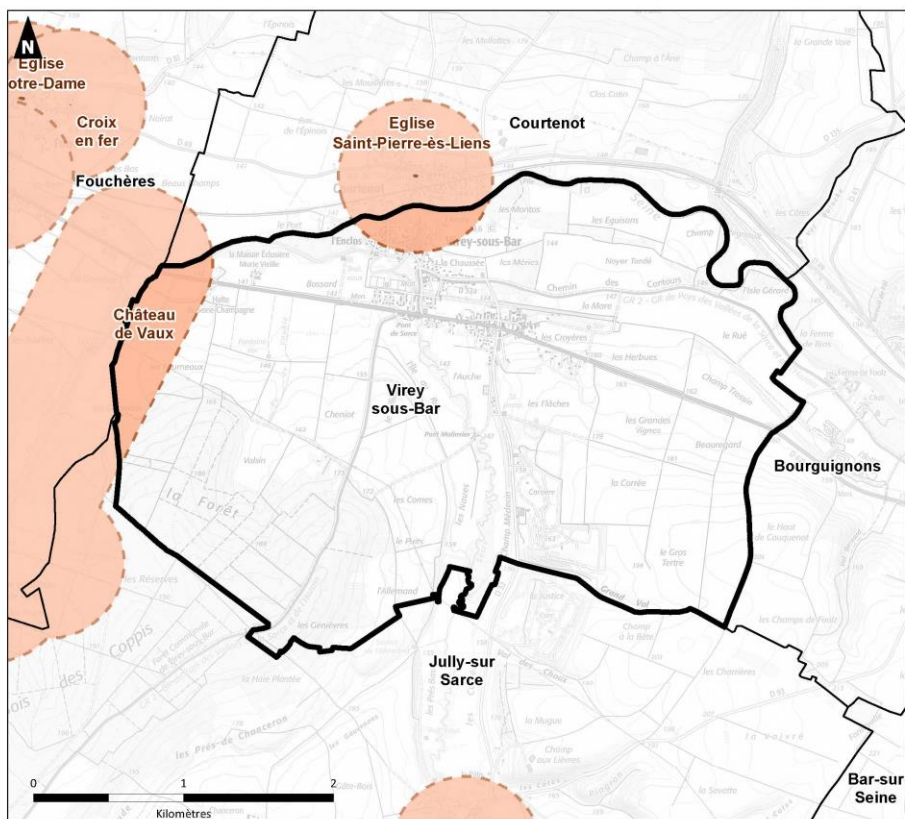
# Le paysage

## 2 entités paysagères :

- Le Barrois ouvert
- La Champagne Humide







## Monuments historiques




Sources : Atlas des patrimoines - IGN - Auddicé urbanisme 2023

Réalisation : Auddicé urbanisme, avril 2023

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Monument Historique
-  Périmètre de protection autour des Monuments Historiques

### 1 monument historique

-  L'église Saint-Pierre-lès-Liens de Courtenot classée le 29 mai 1926

### D'autres éléments archéologiques :

- Des sites gallo-romains
- Un site d'époque protohistorique
- Un site d'époque indéterminée

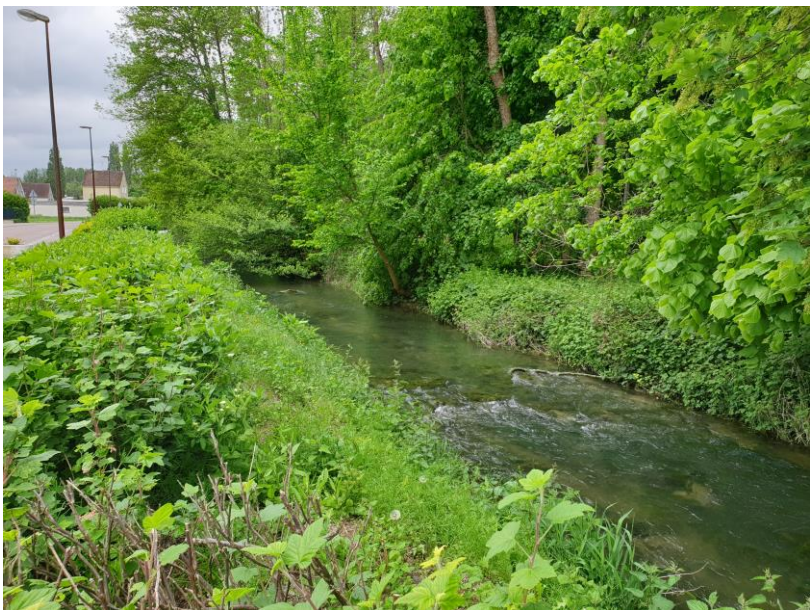


# Le petit patrimoine bâti





# Le patrimoine paysager





**Merci de votre participation...**

**Prochaine réunion:**

**⇒ Travail sur le diagnostic foncier**